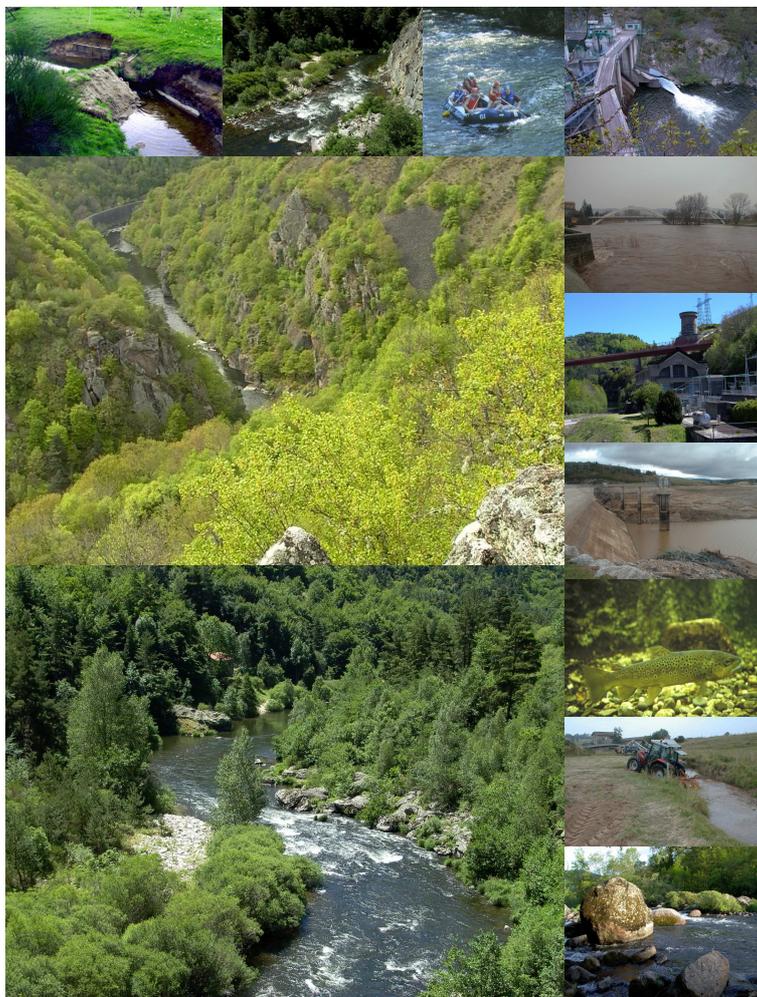


PROJET DE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU HAUT-ALLIER



DOSSIER DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE PERIMETRE

Août 2005



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU HAUT-ALLIER
42, Avenue Victor Hugo - BP 64 - 43300 LANGEAC - tel : 04.71.77.28.30 - Fax : 04.71.77.19.14
E-mail: accueil@haut-allier.com

SOMMAIRE

1 - Présentation générale du bassin	3
1.1 - Géographie humaine.....	3
1.1.1 - Population et découpage administratif	3
1.1.2 - Activités humaines	5
1.2 - Cadre physique et naturel	6
1.2.1 - Topographie de l'Allier.....	6
1.2.2 - Géologie et paysages.....	6
1.2.3 - Milieux naturels	7
1.2.4 - Climat.....	10
1.2.5 - Hydrologie	10
1.2.6 - Crues et dynamique fluviale.....	13
1.3 - Qualité globale du bassin versant.....	14
1.3.1 - Diagnostic et hiérarchisation des sous-bassins versants	14
1.3.2 - Détails des paramètres et commentaires	17
2 - Des usages aux enjeux de la gestion des milieux aquatiques du bassin.....	20
2.1 - Les usages domestiques	20
2.1.1 - L'eau potable	20
2.1.2 - L'assainissement.....	21
2.1.3 - Protection contre les crues	22
2.1.4 - Enjeux liés aux besoins des collectivités et particuliers.....	23
2.2 - Les usages à vocations économiques.....	24
2.2.1 - Les aménagements hydrauliques.....	24
2.2.2 - L'industrie	25
2.2.3 - L'agriculture et la forêt.....	26
2.2.4 - Les enjeux liés aux besoins des activités économiques	27
2.3 - Une fonction patrimoniale et touristique	29
2.3.1 - Une nature support de loisirs.....	29
2.3.2 - Une valorisation économique du patrimoine naturel	30
2.3.3 - Les enjeux liés au patrimoine naturel et au tourisme	30
2.4 - En conclusion, des enjeux principalement liées au régime hydraulique influencé et à la protection des milieux	32
3 - Le SAGE, un outil pour préserver et valoriser la ressource en eau du Haut-Allier... 34	34
3.1 - Trois grands objectifs pour le bassin du Haut-Allier	34
3.1.1 - Des zones humides aux ouvrages hydrauliques : avoir une bonne gestion quantitative de la ressource en eau.....	34
3.1.2 - Pour préserver la qualité de la ressource en eau : maîtriser et gérer les usages agricoles, industriels et domestiques	35
3.1.3 - Dans le sillage du Saumon atlantique : préserver et assurer la mise en valeur touristique et pédagogique du patrimoine aquatique.....	37
3.2 - Du Contrat de rivière vers le SAGE du Haut-Allier.....	39
3.2.1 - Les fondements du SAGE.....	39
3.2.2 - Modalités de mise en place du SAGE.....	40
3.2.3 - La portée réglementaire du SAGE	41
3.3 - Du Moure de la Gardille à la confluence de l'Allier et de la Senouire : un périmètre cohérent pour le SAGE du Haut-Allier	42

Annexes

Introduction

Seulement quelques kilomètres séparent les sources de la Loire et de l'Allier. C'est pourtant après avoir parcouru 410 km et drainé un bassin de plus de 14 000 km² que l'Allier rejoint le plus grand fleuve de France dont elle est le principal affluent dans sa partie amont. Le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) concerne le bassin du Haut-Allier. Ce territoire a conservé un caractère sauvage, le Saumon atlantique, véritable emblème, y trouve sa plus importante zone de reproduction.

L'objectif de ce document est de montrer la nécessité de mettre en place un SAGE sur ce bassin versant qui concerne cinq départements – Ardèche, Cantal, Haute-Loire, Lozère, Puy de Dôme – et trois régions – Auvergne, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes- et de justifier sa cohérence hydrogéographique et socio-économique.

C'est un territoire de moyennes montagnes où les cours d'eau ont sculpté l'espace. Il se caractérise par une faible densité de population, une activité économique essentiellement tournée vers l'agriculture. L'activité touristique qui s'y développe depuis quelques années y trouve un cadre privilégié.

L'eau ; la rivière représente un atout fort du territoire à différents titres :

- Support d'une faune et d'une flore d'une grande richesse écologique.
- Support d'activités de loisirs (halieutisme, baignade, sports d'eau vive).
- Support de l'agriculture et aussi de l'industrie.
- Satisfaction des besoins humains en eau potable.

L'Allier est une véritable colonne vertébrale du territoire, un vecteur fort de son identité. C'est ce capital naturel que les élus du Haut-Allier ont décidé de préserver et de valoriser dans un esprit de développement durable. Ainsi en 1999 un Contrat de rivière était signé.

Le Contrat de rivière a été un cadre fédérateur et pertinent pour la concertation des différents acteurs des départements concernés. L'étude globale sur l'Allier et ses affluents (2003/2004) qui a été conduite dans ce cadre conforte la volonté des élus du territoire de mettre en place une gestion globale et concertée de ce bien précieux. Les principaux éléments de cette étude sont repris dans ce dossier.

En proposant la mise en place d'un SAGE sur le Haut-Allier, en concertation avec les différents acteurs, le Syndicat Mixte d'Aménagement (SMAT) du Haut-Allier s'inscrit dans le cadre de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 qui instaure cet outil de gestion équilibrée de la ressource en eau. Conformément à la délibération du Comité Syndical du 14 février 2004, par la réalisation du présent dossier, le SMAT s'engage dans l'animation de la phase préliminaire du SAGE.

Le périmètre retenu pour la mise en place du SAGE du Haut-Allier est l'unité hydrographique cohérente N°38 déterminée par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne. Elle s'étend des sources de l'Allier à sa confluence avec la Senouire sur la commune de Vieille Brioude, soit plus de 2800 km², et représente un véritable bassin de vie.

Ce dossier fait partie de la phase préliminaire du SAGE du Haut-Allier. Il est destiné aux collectivités locales pour consultation et au Comité de bassin Loire-Bretagne pour avis.

1 - Présentation générale du bassin

1.1 - Géographie humaine

1.1.1 - Population et découpage administratif

(Cf. carte n°1 Limites administratives)

Le bassin versant du Haut-Allier se situe sur cinq départements et trois régions (cf. annexe 1) :

- en région Auvergne les départements concernés sont :
 - la Haute-Loire avec 106 communes,
 - le Cantal avec 10 communes,
 - le Puy de Dôme avec 2 communes.
- en région Languedoc-Roussillon, un seul département est concerné :
 - la Lozère avec 37 communes.
- en région Rhône Alpes, un seul département est concerné :
 - l'Ardèche avec 10 communes.

Selon le Recensement Général de la Population 1999, la population (sans double compte) du bassin du projet de SAGE du Haut-Allier représente 38 479 habitants, sa répartition est la suivante :

- 27 138 habitants en Haute-Loire.
- 8 402 habitants en Lozère.
- 1 367 habitants en Ardèche.
- 914 habitants dans le Cantal.
- 658 habitants dans le Puy de Dôme.

Les principales agglomérations sont Saugues (Chef lieu de canton de Haute-Loire, 2013 habitants), Langogne (Chef-lieu de canton de Lozère, 3095 habitants), Langeac (Chef-lieu de canton de Haute-Loire, 4070 habitants).

Le bassin du Haut-Allier est un territoire rural en déclin démographique depuis plusieurs décennies. De nombreuses communes ont de très faibles densités, certaines frôlent même la désertification (Arlet : 3.5 habitants/ km²). Ce phénomène s'accompagne d'un vieillissement de la structure par âge de la population.

Une grande majorité des communes du bassin s'est regroupée en Communautés de communes. Les transferts des compétences concernant la gestion de l'eau sont très variables.

Projet de SAGE Haut-Allier
Limites administratives



document réalisé par la DIREN Auvergne
juin 2005
sources : IGN

1.1.2 - Activités humaines

L'agriculture et la forêt

Une activité agricole importante se maintient sur l'ensemble du bassin versant de l'Allier en s'adaptant aux contraintes du milieu.

La production de céréales existe essentiellement dans les bassins intramontagnards élargis, notamment à partir de Langeac. L'activité prédominante est l'élevage ovin et bovin qui s'établit plus particulièrement sur les secteurs de pentes moyennes. La forêt occupe une place importante, notamment sur les plateaux granitiques et les secteurs de forte pente (résineux).

La population active agricole est en diminution ; le nombre d'exploitations baisse également, et dans une moindre mesure la surface agricole utilisée, ce qui induit une augmentation de la taille des exploitations.

L'industrie

Les centres d'activités industrielles sont concentrés dans les principales agglomérations.

En Haute-Loire, les bassins d'emplois de Langeac, la Chaise Dieu, Saugues et Siaugues-Sainte-Marie abritent les entreprises ayant les effectifs les plus importants. En Lozère l'activité industrielle se concentre sur le bassin de Langogne. Enfin en Ardèche l'activité industrielle, peu importante, reste centrée sur l'agro-alimentaire et le thermalisme.

On note aussi sur le bassin la présence de plusieurs infrastructures de production d'hydroélectricité. Si la plupart fonctionnent au fil de l'eau on trouve aussi des installations plus "lourdes" comme le complexe de Monistrol-Poutès.

Le Tourisme

Les nombreux atouts du bassin, patrimoine architectural et, sites naturels exceptionnels, eaux vives, font du tourisme une source d'activité importante qui représente un axe de développement pour l'avenir du territoire.

L'exploitation de ces richesses naturelles induit le développement de multiples activités culturelles, sportives et de loisir : pêche, randonnées, sports d'eau vive,...

Un parc important d'hébergement existe sur le territoire, il est composé de nombreuses résidences secondaires, de campings, de gîtes ruraux, de villages vacances et aussi d'hôtels.

1.2 - Cadre physique et naturel

1.2.1 - Topographie de l'Allier

L'Allier prend sa source dans le département de la Lozère, à 1473 m d'altitude, au lieu-dit Moure de la Gardille, dans la forêt de Chasseradès. Son parcours de 410 km jusqu'à sa confluence avec la Loire au Bec d'Allier, près de Nevers, est caractérisé par une grande diversité des paysages traversés. Le cours de l'Allier comporte, notamment dans son haut bassin, de nombreux méandres et changements de direction brusques.

L'Allier s'écoule du Sud-Est vers le Nord-Ouest, son cours supérieur est peu encaissé, dans une région d'altitude élevée (terrains granitiques et gneissiques). En aval de Langogne (900 m d'altitude), l'Allier coule ensuite entre deux plateaux élevés de plus de 1000 mètres et de natures géologiques différentes, qu'elle entaille profondément (plateau granitique de la Margeride à l'Ouest, plateau basaltique du Devès à l'Est). Son parcours dans les gorges ainsi formées s'étend sur une soixantaine de kilomètres jusqu'à Prades (540 m d'altitude). Des tronçons plus ou moins resserrés et des bassins intramontagnards élargis se succèdent alors sur environ cinquante kilomètres jusqu'à Vieille-Brioude (425 m d'altitude) où la Senouire rejoint l'Allier 256 km avant sa confluence avec la Loire.

1.2.2 - Géologie et paysages

L'histoire géologique et l'action de l'Allier ont défini des paysages très contrastés. Quatre grands ensembles géologiques et structuraux se dégagent du bassin versant du Haut-Allier :

- Un domaine de socle essentiellement granitique et métamorphique dans la partie Ouest du bassin versant avec le massif de la Margeride en contact avec le pays des schistes cristallins dans la partie Sud du bassin versant. Ce plateau granitique de la Margeride est bien arrosé et partagé entre pâturages et bois de conifères.
- Un domaine volcanique dans la partie Est du bassin versant, le massif du Devès. Certains secteurs du Devès se caractérisent par de nombreux petits édifices volcaniques. Le plateau basaltique du Devès est plus sec, c'est une zone importante de culture où la forêt conserve une bonne place.
- Les gorges de l'Allier, encaissées, où les affleurements rocheux occupent une place importante (orgues basaltiques...). Des terrains alluviaux le long de la vallée de l'Allier et de ses vallées affluentes, notamment dans les bassins intramontagnards élargis.
- Les contreforts du Livradois, essentiellement cristallins, composés de roches métamorphiques et granitiques, avec localement des dépôts sédimentaires dans le bassin de Paulhaguet qui abrite la majorité de l'activité agricole dans un contexte très forestier.

L'évolution de ces paysages est étroitement liée aux activités humaines, surtout l'agriculture : les zones de fortes pentes ou d'affleurements rocheux sont boisées, les zones de pentes moyennes sont en herbage, les plateaux et les fonds de vallées sont cultivés.

1.2.3 - Milieux naturels

(Cf. Cartes n°2 et 3 Patrimoine naturel)

Le Haut-Allier présente une richesse écologique, géologique et paysagère de premier ordre. Ses écosystèmes de haute qualité environnementale sont l'héritage des pratiques du passé et de la relative inaccessibilité de certains sites (gorges). Ils abritent une faune et une flore riches dont de nombreuses espèces figurent dans la Directive Habitats Faune Flore (CE/92/43) ainsi que dans la Directive Oiseaux (CE/79/409).

Le périmètre du SAGE abrite ainsi des sites remarquables et variés :

- de milieux forestiers,
- de milieux ouverts comme les landes, les prairies,
- de milieux rupestres (falaises et éboulis),
- de milieux aquatiques : eaux courantes, plan d'eau, marais.

Parmi les espèces aquatiques du bassin il faut signaler celle, à forte valeur patrimoniale, du Saumon atlantique qui est emblématique pour le territoire.

Cette richesse se traduit par un nombre important de protections réglementaires et d'inventaires scientifiques :

- de nombreuses Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) type 1 et de type 2 (environ 50)
- 2 Arrêtés Préfectoraux de Protection du Biotope (APPB)
- 1 Parc Naturel Régional (Livradois Forez)
- 6 Sites classés
- des Sites Natura 2000 (environ 15)
- 1 Zone de Protection Spéciale (ZPS) (Directive oiseaux)
- les Schémas Départementaux en faveur des Espaces Naturels Sensibles (07-43) (SDENS).

Parmi ces dispositions, de nombreuses concernent des zones humides. En effet ces dernières revêtent une importance particulière pour ce territoire de tête de bassin.

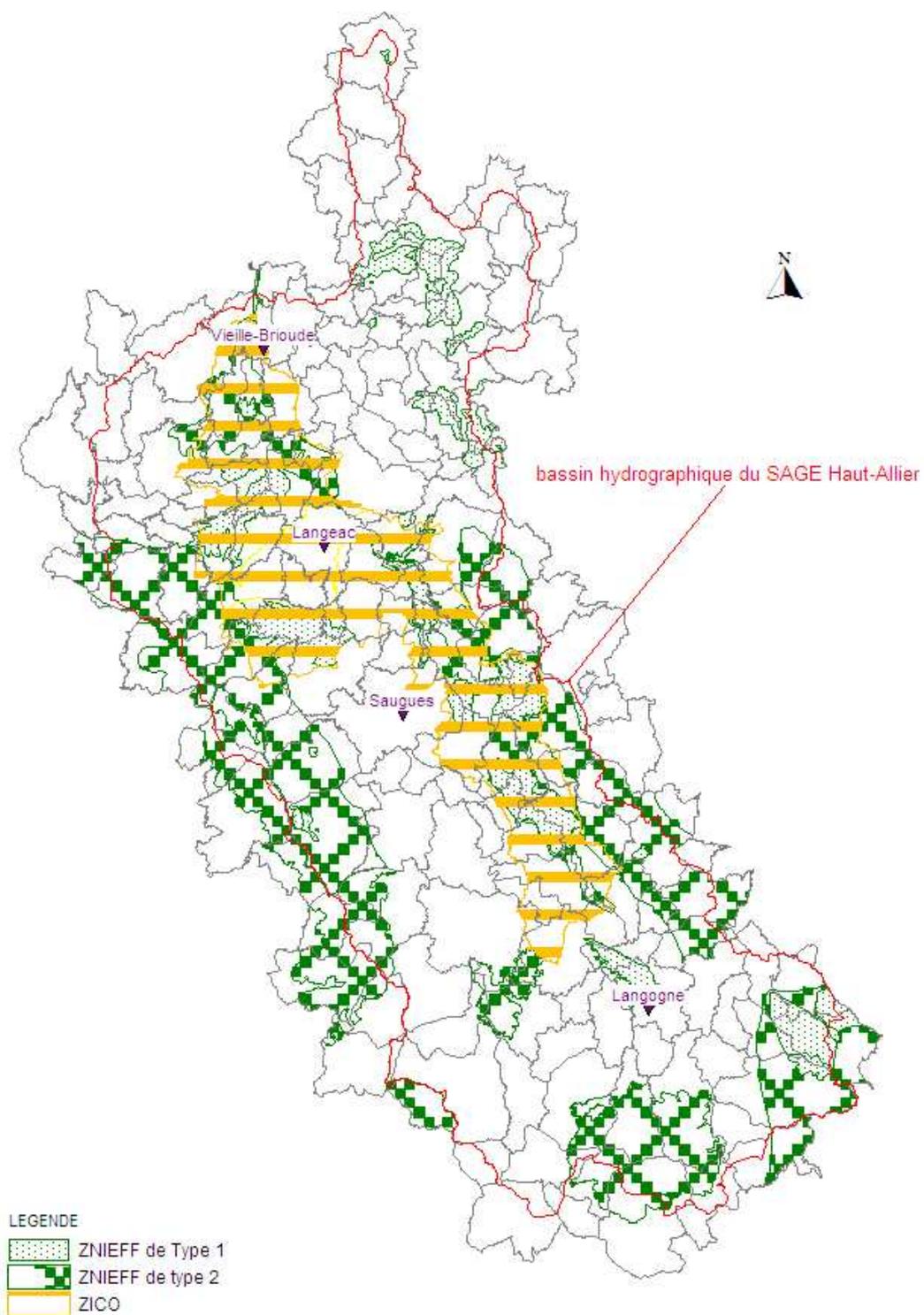
Les plateaux du Haut-Allier sont riches en zones humides éparpillées au grès des irrégularités de la topographie, le long des cours d'eau et en tête de bassin. Toutefois, des témoignages ont révélé la forte régression des zones humides, leur appauvrissement écologique et leur artificialisation.

Cette régression est liée essentiellement aux pratiques de drainage, de reboisement artificiel, de surpâturage ou de mise en eau.

La littérature disponible présente des éléments dispersés et de précision géographique très variable.

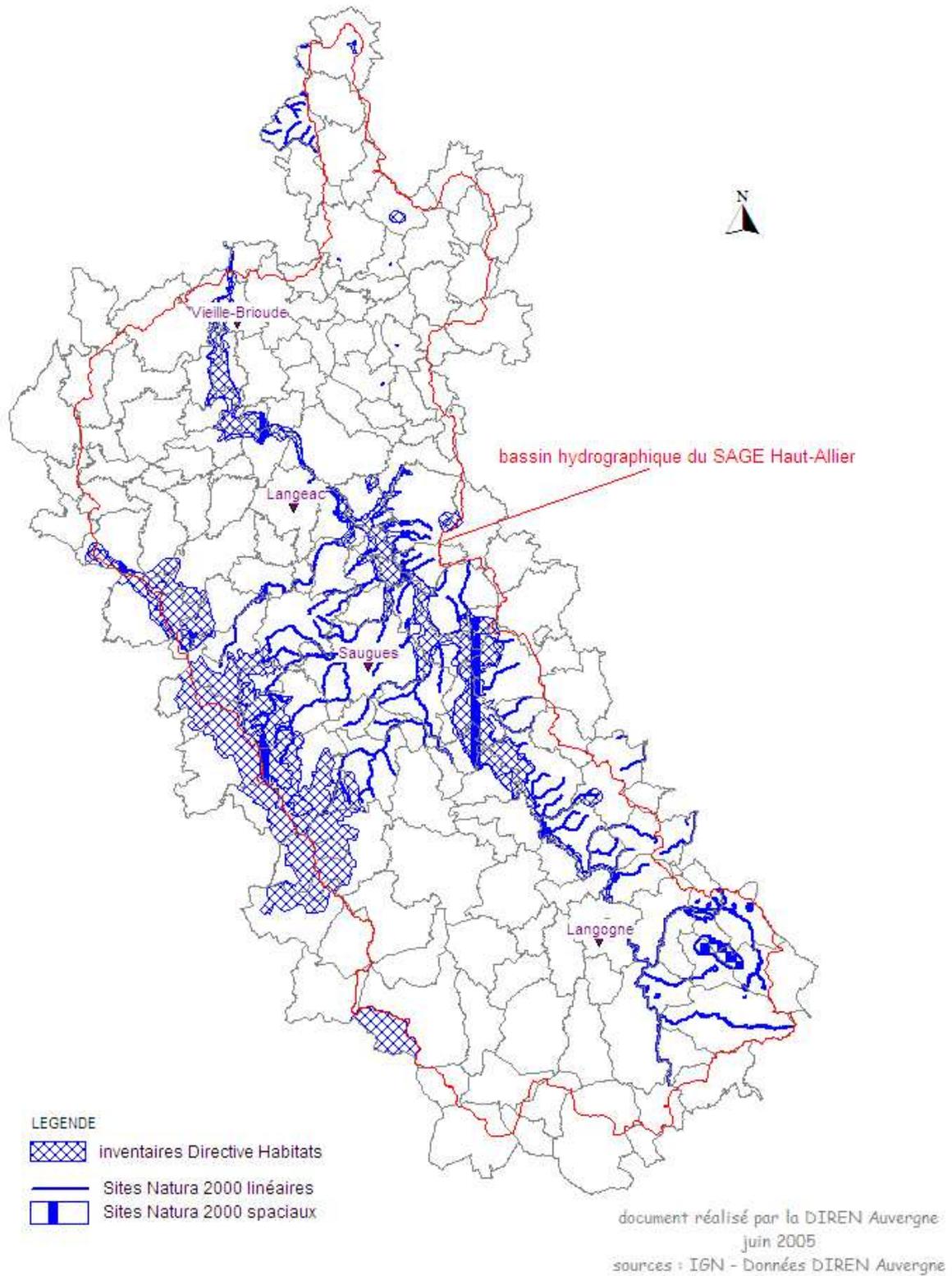
Les différents inventaires réalisés en Auvergne, en Rhône-Alpes et en Languedoc Roussillon sur le Haut-Allier ne sont pas au même stade d'avancement.

Projet de SAGE Haut-Allier Inventaires ZNIEFF et ZICO



document réalisé par la DIREN Auvergne
juin 2005
sources : IGN - Données DIREN Auvergne

Projet de SAGE Haut-Allier
Directive Habitats
Inventaires et sites Natura 2000



1.2.4 - Climat

La vallée de l'Allier, alimentée en eau par la Margeride, bénéficie d'un climat privilégié : les vallées constituent des zones microclimatiques aux températures plus élevées.

Les conditions naturelles des plateaux sont rigoureuses, caractérisées par l'importance de la neige et du vent. Le plateau du Devès a un climat semi-continental très froid en hiver. La pluviométrie est plus importante sur la Margeride (1140 mm/an à la station d'Auvers).

Le climat devient chaud et sec aux abords de la plaine de la Limagne ; la basse vallée est très protégée des précipitations (609 mm/an à la station de Brioude).

Le bassin étant protégé par des massifs à l'ouest (Aubrac, mont Mouchet, monts du Cantal) subit peu l'influence atlantique.

Une influence méditerranéenne se ressent jusqu'à Langogne (985 mm d'eau par an) puis s'atténue dans la vallée. Le bassin n'en reste pas moins influencé par les cycles cévenols qui sont à l'origine de pluies soudaines et de fortes intensités responsables de la majorité des grandes crues torrentielles de l'Allier dans sa partie amont.

1.2.5 - Hydrologie

(Cf. carte n°4 Réseau hydrographique)

Sur le bassin versant le réseau hydrographique est dissymétrique. En rive droite, les affluents sont nombreux mais en général courts. Les plus importants sont le Masméjean et l'Espézonnette en Ardèche, la Senouire en Haute-Loire. En rive gauche, leur nombre est plus réduit mais ils constituent des rivières plus importantes : le Langouyrou, le Chapeauroux, l'Ance du Sud, la Seuge, la Desges, la Cronce, le Ceroux.

Le régime hydraulique de l'Allier et de ses principaux affluents est influencé par des aménagements dont les plus importants sont le complexe hydroélectrique de Monistrol-Poutès et la retenue de Naussac.

Le complexe de Monistrol-Poutès a été mis en place en 1947. Il court-circuite des tronçons importants de l'Allier et de l'Ance du Sud. Son fonctionnement entraîne des cycles quotidiens de battement du niveau de l'Allier en aval d'une amplitude de plusieurs décimètres dont l'impact n'est pas évalué.

La retenue de Naussac a été mise en service en 1983 sur le cours du Donozau. Elle est aussi alimentée par une dérivation du Chapeauroux et un pompage sur l'Allier. D'un volume de 190 M de m³ la retenue a vocation à soutenir le débit d'étiage de l'Allier pour satisfaire les usages prioritaires. Le régime hydraulique de l'Allier se trouve ainsi fortement modifié. Lors de la sécheresse de 2003 le débit moyen mensuel de juillet a été de 19.6 m³/s à la station de Vieille- Brioude (module 29.4 m³/s) avec des pointes à 40.6 m³/s alors que l'écoulement mensuel calculé sur 86 ans sur cette station pour le mois de juillet est de 10.2 m³/s.

Les données disponibles calculées sur la période 1987/2003 indiquent que le débit d'étiage (QMNA5) de l'Allier est de 0.81 m³/s à Langogne, de 7.1 m³/s à Langeac. Les modules (débit moyen interannuel) sont respectivement de 8.72 m³/s et 23.6 m³/s sur ces stations.

Le régime hydraulique n'est pas le seul paramètre à être influencé par ces ouvrages. Des conséquences existent au niveau de la qualité physico-chimique et biologique de l'eau, des transferts solides et par conséquent de la qualité de la faune et de la flore.

Les gros affluents (Chapeauroux, Ance du Sud, Seuge, Desges, Senouire) ont un QMNA de l'ordre de 0,5 m³/s. Des cours d'eau du bassin versant présentent des débits d'étiage très faibles. L'origine de ce constat est le faible niveau naturel des capacités de stockage des formations géologiques et pédologiques sur les bassins versants concernés, induisant un temps de transfert court des eaux météoriques. Ce phénomène tend à s'accélérer partout en raison de l'évolution des pratiques agricoles qui tendent généralement vers une évacuation rapide de l'eau (drainage, mais aussi suppression des haies, augmentation des surfaces des parcelles, etc..) et de la dégradation des zones humides. Les prélèvements réalisés dans les cours d'eau peuvent également aggraver la situation.

Pour le bassin du Haut-Allier, le SDAGE Loire-Bretagne fixe des objectifs de quantité au niveau de trois points nodaux :

Code du point nodal	Localisation	DOE m3/s	DSA m3/s	DCR m3/s	Rappel QMNA 5 m3/s
AL5	Amont de la confluence Allier - Senouire	8,0 du 16/06 au 15/09 7 du 16/09 au 15/06	6,0	5,5	7,2
AL6	Amont de la confluence Allier - Seuge	6,0	5,5	3,0	4,4
AL7	Amont de la confluence Allier - Chapeauroux	3,2	3,0	2,0	2,4

DOE : Débit Objectif d'Etiage – c'est un débit moyen mensuel. Au dessus de ce débit, il est considéré qu'à l'aval du point nodal l'ensemble des usages est possible en équilibre avec le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

DSA : Débit Seuil Alerte – c'est un débit moyen journalier. En dessous de ce débit, une des activités utilisatrice d'eau, ou une des fonctions du cours d'eau, est compromise. Dès qu'il est atteint, des mesures de restriction doivent être prises.

DCR : Débit Etiage de Crise – c'est un débit moyen journalier. C'est la valeur du débit en dessous de laquelle il est considéré que l'alimentation en eau potable pour les besoins indispensables à la vie humaine et animale, la sauvegarde de certains moyens de production, ainsi que la survie des espèces les plus intéressantes du milieu ne sont plus garanties. A ce niveau toutes les mesures de restriction des prélèvements et des rejets doivent être mises en œuvre.

QMNA5 : Débit moyen mensuel minimal de fréquence quinquennale

1.2.6 - Crues et dynamique fluviale

L'Allier est une rivière à caractère semi-torrentiel du fait de sa pente (7/1000 entre sa source et Vieille-Brioude) mais torrentiel du fait de ses débits. De part sa position géographique son bassin est soumis à un régime de pluies mixte d'origine cévenole et océanique. Il en résulte différents types de crues.

Les crues cévenoles ont des vitesses ascensionnelles très importantes dues au caractère violent des précipitations combiné à la pente et à la nature géologique du bassin qui donne des terrains imperméables. Elles s'atténuent à l'aval de Vieille-Brioude et se produisent principalement en automne.

Les crues océaniques croissent de l'amont vers l'aval et le niveau de l'eau monte et descend beaucoup plus lentement que pour les crues cévenoles. Elles se produisent principalement au printemps.

Les crues mixtes sont de loin les plus nombreuses. Elles croissent de Langogne à Vieille-Brioude puis leur hauteur diminue plus ou moins vite selon les apports océaniques. Elles se produisent principalement en automne.

Les caractéristiques physiques du bassin du Haut-Allier font que la mobilité latérale des cours d'eau est relativement faible. La dynamique fluviale est plus influencée par les seuils et barrages. Ils bloquent le transit sédimentaire et génèrent à leur aval une érosion progressive entraînant la disparition du substrat alluvial, ce qui est très pénalisant pour la fonction écologique. Sur le site du barrage de Saint-Etienne-du-Vigan qui a été supprimé en 1998 on assiste à une forte remobilisation des matières solides.

1.3 - Qualité globale du bassin versant

1.3.1 - Diagnostic et hiérarchisation des sous-bassins versants

Dans le cadre du Contrat de rivière du Haut-Allier, l'étude globale conduite sur l'Allier et ses affluents a permis d'établir un diagnostic global du fonctionnement de l'écosystème aquatique et d'identifier les sous-bassins versants subissant une ou plusieurs atteintes dans leur fonctionnement.

Avertissement :

La disparité des données disponibles d'un département à l'autre et/ou d'un bassin versant à l'autre ne permet pas un calcul précis pour établir un classement parfaitement fiable.

La méthode de calcul et de classement proposée peut bien entendu être remise en cause notamment dans le cas d'absence de données. Toutefois, elle a l'avantage de prendre en compte les paramètres disponibles les plus importants en matière de qualité des milieux aquatiques et elle est surtout évolutive. Ce classement permet à ce jour de hiérarchiser les actions à mener.

Les bassins versants ont été notés selon des critères basés sur (cf. annexe 2) :

- la qualité des eaux en sortie de bassin versant,
- l'état fonctionnel piscicole tel que défini dans les Plans des Actions Nécessaires (PAN),
- les rejets domestiques, industriels et agricoles,
- la qualité physique du cours d'eau,
- la présence ou l'absence de débit d'étiage faible,
- l'existence ou pas d'au moins un obstacle infranchissable dans le bassin versant.

La somme de toutes les notes de chaque critère est faite pour tous les sous-bassins versants. Un coefficient de pondération (x 2) a été affecté à la qualité des eaux et à l'assainissement.

5 classes de priorité ont été définies :

- ❖ Classe 1 (note supérieure à 11) : bassin versant prioritaire très dégradé
- ❖ Classe 2 (note de 10 à 11) : bassin versant de qualité médiocre
- ❖ Classe 3 (note de 5 à 9) : bassin versant de qualité moyenne
- ❖ Classe 4 (note de 3 à 4) : bassin versant de bonne qualité
- ❖ Classe 5 (note inférieure à 3) : bassin versant de très bonne qualité

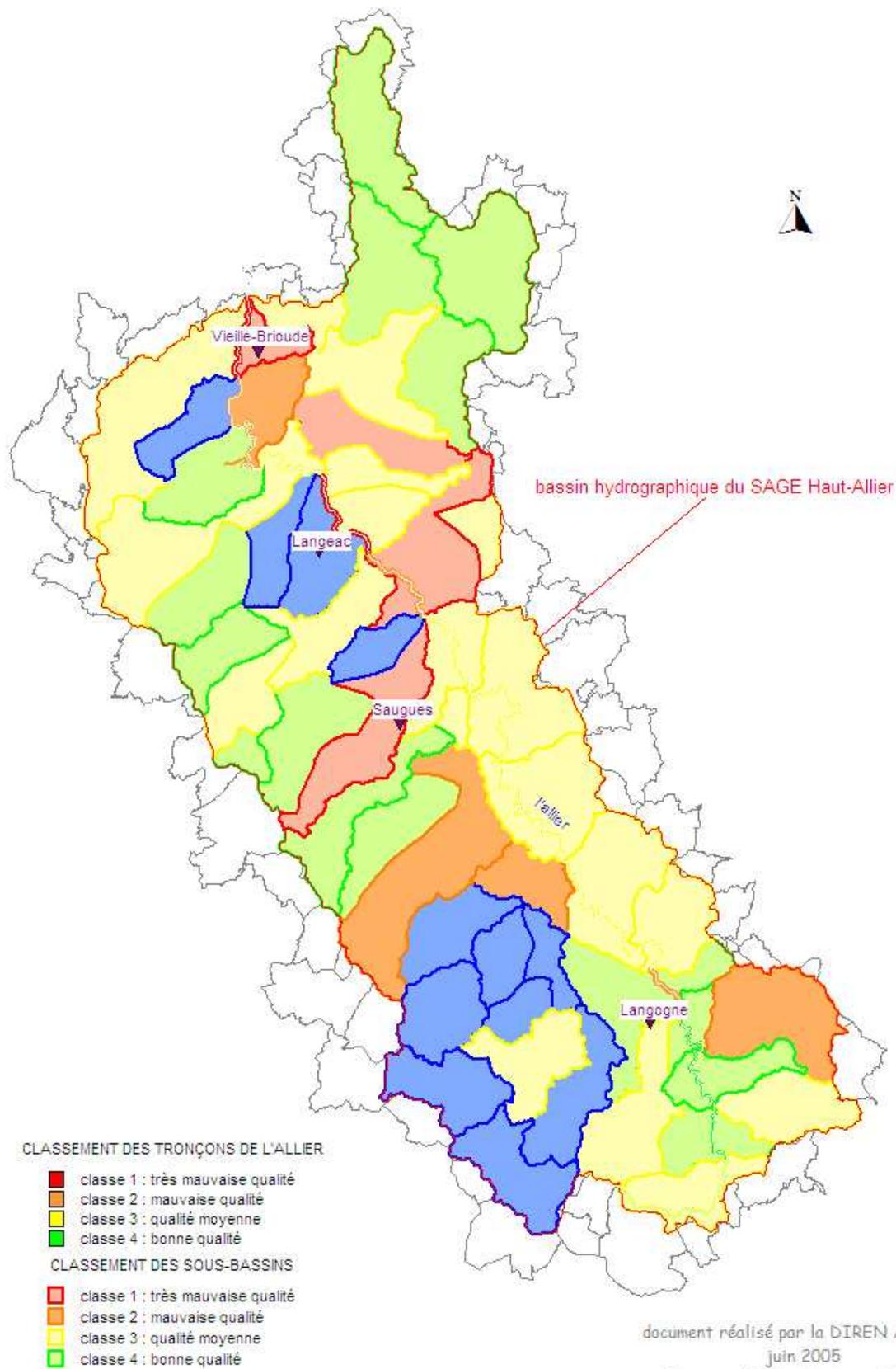
(Cf. tableau et carte n°5 pages suivantes)

Les milieux aquatiques du bassin versant du Haut-Allier concerné par le projet de SAGE sont globalement en équilibre puisque plus de 45% des sous-bassins sont classés de bonne à très bonne qualité. Cependant certains dysfonctionnements liés aux usages (agricoles, domestiques, industriels) existent et doivent être pris en compte, 18% des sous-bassins sont classés de qualité médiocre à très dégradé.

CLASSEMENT DES SOUS-BASSINS VERSANTS EN 5 CATEGORIES
D'après le rapport de phase 2 de l'étude globale sur l'Allier et ses affluents

Classe	Nombre	%	Somme	Code hydro	Allier
1	5	8,20	15	K226	Fioule
			14	K225	Seuge
			13	K236	Lidenne
			12	K230	Allier de la desges (nc) au rau de malgascon (c)
			13	K233	Allier du rau de bouchassou (nc) a la senouire (nc)
2	6	9,84	11	K207	Allier du langouyrou (nc) au donozau (c)
			10	K226	Allier du rau de besque (nc) a la desges (nc)
			10	K232	Allier de la cronce (nc) au rau de bouchassou (c)
			10	K204	Espezonnette & ses affluents
			10	K222	Ance (du sud) de sa source a la virrange (nc)
			11	K217	Chapeauroux du grandrieu (nc) a l'allier (nc)
3	22	36,07	9	K221	Allier du rau de malaval (nc) a l'ance (du sud) (nc)
			9	K230	Malgascon
			9	K236	Senouire de la ribeyrette (nc) au doulon (nc)
			9	K239	Senouire du doulon (nc) a l'allier (nc)
			8	K208	Allier du donozau (nc) au rau de l'arquejol (c)
			8	K224	Allier de l'ance (du sud) (nc) a la seuge (nc)
			8	K225	Allier de la seuge (c) au rau de besque (c)
			8	K231	Allier du rau de malgascon (nc) a la cronce (c)
			8	K226	Ance
			7	K209	Allier du rau de l'arquejol (nc) au chapeauroux (nc)
			7	K220	Allier du chapeauroux (nc) au rau de malaval (c)
			7	K202	Masmejean & ses affluents
			7	K206	Langouyrou & ses affluents
			7	K208	Arquejol
			7	K228	Desges de la gourgueyre (nc) a l'allier (nc)
			7	K230	Cizières
			6	K212	Chapeauroux du rau de la boutaresse (nc) a la clamouze (nc)
			6	K200	Allier de sa source au rau du fraisse (c)
7	K223	Ance (du sud) de la virrange (c) a l'allier (nc)			
5	K231	Cronce			
5	K227	Desges de sa source a la gourgueyre (c)			
5	K233	Céroux			
4	16	26,23	4	K207	Donozau
			4	K234	Senouire de sa source au rau de moullys (c)
			4	K237	Doulon de sa source au rau de saugues (c)
			4	K238	Doulon du rau de saugues (nc) a la senouire (nc)
			4	K201	Allier du rau du fraisse (nc) au rau de masmejean (nc)
			3	K203	Allier au rau de masmejean (nc) a l'espezonnette (nc)
			3	K205	Allier de l'espezonnette (nc) au langouyrou (nc)
			3	K203	Liauron
			3	K222	Panis
			4	K223	Virrange
			3	K225	Pontajou
			3	K227	Tombatou
			3	K227	Gourgueyre
			3	K232	Avesne
3	K231	Chalons			
3	K235	Senouire du rau de moullys (nc) a la ribeyrette (c)			
5	12	19,67	2	K210	Chapeauroux de sa source au rau de la boutaresse (nc)
			2	K211	Boutaresse & ses affluents
			2	K213	Clamouze & ses affluents
			2	K214	Fouillouse
			2	K214	Merdaric
			2	K214	Chapeauroux de la clamouze (nc) au grandrieu (nc)
			2	K215	Grandrieu de sa source au rau des chases (c)
			2	K216	Grandrieu du rau des chases (nc) au chapeauroux (nc)
			2	K225	Besque
			2	K230	Marsange
			2	K231	Peyrusse
2	K232	Arcons			

Projet de SAGE Haut-Allier
Qualité des sous-bassins



1.3.2 - Détails des paramètres et commentaires

Qualité des eaux superficielles

Pour le paramètre de qualité des eaux en sortie de bassin, le diagnostic de hiérarchisation s'appuie sur les documents disponibles au niveau des départements. Il existe peu de données au niveau de la Lozère et les fréquences de prélèvement diffèrent entre les départements.

Globalement la qualité des eaux superficielles est bonne sans toutefois être optimale. Il existe des dégradations localisées, notamment sur les bassins de la Fioule et de la Seuge. Elles sont les conséquences de rejets agricoles, industriels et domestiques ponctuels qui peuvent avoir des impacts variables selon la capacité d'autoépuration des cours d'eau.

Les différents paramètres étudiés permettent de distinguer 6 types d'altérations :

Altération matières organiques et oxydables :

Elles rendent compte de la présence de matières organiques carbonées et azotées susceptibles de consommer l'oxygène dissout de la rivière.

Altération matières azotées hors nitrates :

Elles rendent compte de la présence de ce type de nutriments susceptibles d'alimenter la croissance des végétaux aquatiques.

Altération nitrates :

Les nitrates constituent à la fois un nutriment pour la production des végétaux et une gêne pour la production d'eau potable.

Altération matières phosphorées :

Elles représentent des nutriments pour la croissance des végétaux mais aussi le facteur de maîtrise de la croissance du phytoplancton en eau douce.

Altération proliférations végétales :

Ils rendent compte des développements de phytoplancton (microalgues en suspension) et d'autres végétaux, par dosage direct de leurs pigments chlorophylliens ou par l'estimation de leurs impacts sur l'acidité et l'oxygénation de l'eau. Les proliférations végétales peuvent traduire un excès de formes azotées et phosphorées dans le milieu.

Qualité biologique - diatomées :

Elle est estimée à partir des peuplements de diatomées (algues brunes unicellulaires). L'impact des diatomées, en cas de prolifération, peut être un colmatage du fond.

Pour le bassin du Haut-Allier le SDAGE Loire-Bretagne fixe des objectifs de qualité au niveau de deux points nodaux :

Code du point nodal	Localisation	Phosphore total (mg/l)	Matières organiques (mg/l)
AL5	Amont de la confluence Allier - Senouire	0,1	NH4 : 0,04
AL 6	Amont de la confluence Allier - Seuge	0,1	NH4 : 0.04

Si la qualité phosphore reste globalement bonne, le bassin peut être ponctuellement affecté par les rejets. La Fioule et la Seuge présentent des eaux de qualité phosphore moyenne voire mauvaise. L'objectif de qualité défini par le SDAGE n'est pas toujours respecté pour le point nodal de Vieille-Brioude.

De même pour la qualité matière organique, il arrive ponctuellement que l'objectif ne soit pas respecté aux points nodaux. En période de fortes précipitations certains affluents sont déclassés pour ce paramètre.

Globalement la qualité pour les "effets des proliférations végétales" est bonne à très bonne, à l'exception de certains affluents où elle peut être ponctuellement passable. Les différents suivis et études n'ont pas permis de mettre en évidence le développement diatomique pourtant signalé par les observateurs.

Les épisodes orageux en période estivale peuvent conduire à une dégradation de la qualité bactériologique pouvant entraîner occasionnellement la fermeture de baignades. Les baignades situées en aval de l'agglomération de Langeac sont les plus sensibles.

Qualité piscicole

Les données piscicoles prises en compte dans le diagnostic de hiérarchisation des sous-bassins versants concernent l'état fonctionnel et la libre circulation.

L'évaluation de l'état fonctionnel piscicole du périmètre concerné par le projet de SAGE est issue des Plans Départementaux pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles établis par les Fédérations Départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques.

Ces plans découpent le bassin en contextes piscicoles caractérisés par des espèces repères. Les conditions du cycle biologique de ces espèces sont évaluées et donnent lieu à un classement du contexte (conforme, perturbé et dégradé).

Le contexte salmonicole (espèce repère : *Truite fario*) est le plus présent sur l'ensemble du bassin. L'essentiel du linéaire est classé en première catégorie piscicole cependant des perturbations existent sur le bassin. On notera que l'Allier moyen présente localement des contextes perturbés ainsi que la Fioule, le Chamalières, la Senouire amont, le Lidenne et l'Espezonnette amont.

Le bassin versant du Haut-Allier représente une zone importante de frayère pour le Saumon atlantique (*Salmo salar*). Présent à l'origine sur l'ensemble des cours d'eau de la façade atlantique son aire de répartition a fortement régressé. Il trouve dans les eaux du Haut-Allier un des derniers sanctuaire pour accomplir son cycle biologique. La reproduction a lieu de novembre à décembre dans les eaux fraîches et oxygénées des courants. Les jeunes saumons (tacons) resteront 1 à 2 ans en eaux douces avant de dévaler jusqu'à l'océan pour rejoindre les zones de grossissement. Restant 2 à 3 étés en mer, ils rejoindront à nouveau les zones de reproduction après une longue migration (près de 1000 km) sur l'axe Loire-Allier.

Même si les différents programmes de restauration du saumon commencent à porter leurs fruits, des menaces existent sur les zones de reproduction du Haut-Allier :

- La détérioration de la qualité de l'eau,
- La présence de barrages infranchissables,
- Les variations de niveau induites par les barrages amonts.

Le bassin du Haut-Allier accueille, à la confluence de l'Allier et de la Desges, la plus grande salmoniculture de repeuplement d'Europe. Inaugurée en 2001, elle est un élément clef de la reconquête du bassin Loire Bretagne par le Saumon atlantique.

A l'instar du saumon d'autres espèces comme la truite ou l'ombre migrent pour accomplir leur cycle biologique. Les obstacles à la libre circulation piscicole peuvent être à l'origine de la régression voire la disparition d'espèces. La question du franchissement des obstacles est donc un point important pris en compte dans la hiérarchisation des sous-bassins.

L'article L 432-6 du code de l'environnement impose le franchissement, en tous lieux et en tous temps, par les poissons migrateurs des cours d'eau ayant été classés. Des décrets et des arrêtés fixent le classement des cours d'eau et les listes des poissons migrateurs. De nombreux ouvrages ne sont pas encore en conformité avec la loi.

Qualité physique - Débit d'étiage

Dans le paramètre "qualité physique des cours d'eau" on intègre toutes les atteintes au lit des cours d'eau tels que les recalibrages, endiguements, canalisations ou les effets induits par les barrages : battements du niveau d'eau et modification du régime hydraulique. La hiérarchisation des sous-bassins prend en compte ces atteintes en les identifiant mais sans les quantifier.

Concernant les cours d'eau au débit d'étiage faible, ils ont été recensés d'après les données existantes ou d'après témoignage mais il n'existe pas de réseau de suivi permettant d'avoir une analyse fine de la situation.

2 - Des usages aux enjeux de la gestion des milieux aquatiques du bassin

2.1 - Les usages domestiques

2.1.1 - L'eau potable

Sur le périmètre du projet de SAGE du Haut-Allier, la majorité de la ressource en eau potable provient de sources même si des prélèvements en eaux superficielles et quelques captages sont répertoriés. Les prises d'eau en milieu superficiel peuvent cependant être importantes en terme de desserte de population.

Dans son bilan 2002 de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) de Haute-Loire signale la contamination bactériologique régulière voire chronique de l'eau pour une quinzaine de communes. Le seuil de 25mg/l pour les nitrates est atteint pour une dizaine de communes et témoigne essentiellement des activités agricoles. La présence d'arsenic est constatée naturellement sur certains captages.

Le bilan 1997-2001 de la DDASS de Lozère sur la qualité de l'eau distribuée montre que la qualité bactériologique est la plus problématique, notamment pour les petits réseaux alimentant moins de 500 habitants. Le bassin lozérien de l'Allier est relativement concerné par ce phénomène. En raison de sa provenance de massifs granitiques (Margeride) l'eau est très peu calcaire et donc agressive, cependant il existe peu de conduites en plomb aussi bien sur le domaine public que privé. La qualité pour les nitrates et les pesticides reste bonne. Il existe localement des eaux à forte teneur en arsenic.

Pour les communes des départements d'Ardèche, du Cantal et du Puy de Dôme situées en tête de bassin, on n'observe pas de dégradations significatives des eaux de captage et de source. Des contaminations bactériennes sont signalées ponctuellement.

En raison du faible niveau de stockage des sols, les eaux souterraines sont de faible profondeur et donc vulnérables. La pluviométrie influence très souvent leur qualité bactériologique. Ce paramètre est très important à respecter compte tenu de son impact rapide sur la santé des consommateurs.

De plus, des ressources parfois de très petite capacité nécessitent de multiplier les points d'apports et par conséquent les risques de pollution. La grande majorité des communes du bassin ont des unités de distribution de moins de 200 habitants.

Les syndicats des eaux qui assurent de plus en plus la gestion de la ressource en eau potable, même si la gestion communale reste la plus importante, signalent aussi l'existence de problèmes de quantité sur le bassin. Cette problématique est à envisager au regard de l'activité touristique du bassin qui est importante. L'augmentation des besoins en eau potable correspond à la période où la ressource est la plus faible. La sécheresse de 2003 n'a pas été sans créer des problèmes d'approvisionnements ponctuels.

Le schéma directeur d'Alimentation en Eau Potable du département de Haute-Loire préconise plusieurs orientations pour améliorer la qualité de l'eau. Elles recourent largement les conclusions de la DDASS de Lozère :

- Entretien régulier du patrimoine au niveau de l'ensemble des ouvrages,
- Définir, réaliser et respecter les périmètres de protection,
- Améliorer les rendements des réseaux et privilégier l'interconnexion,
- Privilégier l'intercommunalité et le regroupement pour la gestion de la ressource.

2.1.2 - L'assainissement

Le bassin du Haut-Allier se caractérise par un nombre de communes important qui comptent un nombre d'habitants limité (souvent moins de 200), il n'y a que trois communes de plus de 2000 habitants : Langogne, Langeac et Saugues. C'est donc un parc où les stations d'épuration de petites tailles sont majoritaires que les services techniques des Conseils Généraux doivent suivre.

Tout comme pour l'Adduction d'Eau Potable (AEP), les variations de population liées à l'activité touristique peuvent être importantes et doivent être prises en compte dans le dimensionnement des ouvrages. Cependant une telle contrainte n'est pas sans conséquences sur le fonctionnement des ouvrages d'assainissement quel que soit leur type.

Sur les cinq départements du projet de SAGE, l'habitat dispersé est peu abondant, les maisons sont fréquemment regroupées en hameaux ou petits bourgs. Cette configuration n'est pas toujours favorable à la mise en place d'assainissement non collectif qui reste pourtant la solution à préconiser sur le bassin non seulement pour des raisons de coûts mais aussi pour sa qualité environnementale.

Que ce soit pour des raisons d'eaux collectées et non traitées ou autres, certaines communes du bassin ne satisfont pas aux obligations réglementaires fixées par la loi sur l'eau de janvier 1992 pour l'échéance de décembre 2005 (agglomération > 2000 Equivalents Habitants: collecte et traitement des eaux usées ; agglomérations < 2000 EH: traitement des eaux collectées à un niveau approprié). Cependant les obligations de cette même loi concernant la planification de l'assainissement sont en voie d'être respectées. Sous l'égide des départements près des 2/3 des communes du bassin se sont dotées de Schémas Directeurs d'Assainissement.

Il est à noter que 23 communes de Lozère et les 10 communes d'Ardèche font partie du bassin versant de la retenue de Naussac. Cette dernière, si elle reste de bonne qualité est sensible à l'eutrophisation (prolifération végétale). L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne affiche comme nécessité absolue de réduire par 3 les apports de phosphore ce qui représente pour les rejets domestiques un passage de 2000 à 800 kg/an. Cet objectif se traduit par la résorption des points noirs en assainissement collectif et le développement de l'assainissement non collectif.

En ce qui concerne l'assainissement collectif des principales agglomérations, les deux communes de plus de 2000 habitants de la Haute-Loire sont problématiques, leurs systèmes d'assainissement font actuellement l'objet de réflexions.

Pour la commune de Saugues, le réseau d'assainissement présente des dysfonctionnements avec la présence d'eaux parasites perturbant le fonctionnement de la station qui nécessite par ailleurs une réfection. De même la station de Langeac est aujourd'hui vétuste et le réseau unitaire fonctionne mal. Deux petits ruisseaux servent de collecteurs pour le recueil des eaux pluviales et des eaux usées, les déversoirs d'orage débordent dès qu'il pleut rejetant les effluents directement à l'Allier.

En Lozère des travaux majeurs ont été réalisés au niveau de l'assainissement de la ville de Langogne. Un contrat d'agglomération a été signé avec l'Agence de l'Eau et a permis de reprendre le réseau et de réaliser une station d'épuration dont le rejet s'effectue hors du bassin versant de Naussac et en aval de la prise d'eau sur l'Allier.

Pour les stations de plus petite taille, des dysfonctionnements peuvent exister, les impacts sur le milieu aquatique sont très variables selon leurs localisations. Des points noirs persistent, même s'ils concernent des populations peu importantes, comme le lagunage de la Bastide Puylaurent ou la commune de Lanarce dont le réseau de collecte se déverse directement dans l'Espezonnette.

Souvent les hameaux et petits bourgs dotés d'un réseau d'eaux pluviales ont vu au fil des années ce dernier se transformer en réseau d'eaux usées recevant même les effluents des exploitations agricoles. Un meilleur suivi des réseaux et une maintenance simple mais régulière de certaines stations d'épuration de faible capacité permettraient d'améliorer leur fonctionnement.

Pour l'assainissement non collectif, la loi sur l'eau de 1992 confère des compétences et des obligations aux communes. Elles devront assurer avant la fin 2005, un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour le contrôle de conception, d'implantation, de bonne exécution et fonctionnement des installations. Cette obligation implique que le zonage de l'assainissement collectif et non-collectif soit réalisé.

Le parc d'assainissement non collectif est mal connu à ce jour. De nombreuses habitations ont été construites avant les normes actuelles. Souvent équipées de fosses septiques qui ne peuvent pas à elles seules assurer une dépollution correcte, certaines habitations ne disposent pas de lit d'épandage et rejettent directement dans le milieu, notamment dans les bourgs où l'habitat est regroupé et où il n'y a pas de réseau de collecte.

A ce jour, aucune commune du bassin n'assure cette nouvelle mission de service public.

2.1.3 - Protection contre les crues

Le bassin versant du Haut-Allier est soumis à des crues extrêmes d'origine méditerranéenne. Le SDAGE Loire-Bretagne répertorie les communes de Langeac et de Langogne en zone de risques dommageables. Les cartes d'aléas ont été établies sur le cours de l'Allier en Haute-Loire, un Atlas des zones inondables est en programmation en Lozère, des Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) sont en phase de réalisation.

Les crues ne posent pas de problème au niveau des gorges qui ne présentent pas d'enjeux (ni habitations, ni routes). Les bourgs situés en bordure d'Allier sont souvent dans le périmètre de crues de fréquence décennale. Des problèmes ponctuels peuvent survenir sur quelques zones urbanisées comme La Bastide Puylaurent, le Nouveau Monde, Prades, Saint Arcons d'Allier,...

Sur la commune de Langogne les crues de l'Allier concernent plus particulièrement des zones industrielles engendrant des destructions de voiries et de réseaux. Cependant les crues du Langouyrou peuvent causer beaucoup plus de dommages à la ville. Lorsqu'il la traverse cet affluent est bordé d'habitations et canalisé sur une partie de son cours.

Pour la commune de Langeac le problème majeur est la plaine de Von (rive droite) qui est en partie urbanisée et comporte une quarantaine d'habitations en zone inondable. En rive gauche le risque d'aléas concerne quelques entreprises et entrepôts ainsi que le camping.

De nombreux campings du Haut-Allier sont situés en zone inondable, à ce titre ils sont soumis à des prescriptions particulières.

Les crues des affluents de l'Allier peuvent aussi avoir des conséquences. Lors de la crue de septembre 1980 qui a été la plus forte connue dans le haut bassin de l'Allier, l'Espezonnette et le Masméjean ont engendré des dégâts sur les ouvrages publics pour un montant de plus de 700 000 euros.

Il existe un service d'annonce des crues qui est actuellement assuré par la Direction Départementale de l'Équipement de Haute-Loire. Un réseau de surveillance informatisé (CRISTAL) permet de connaître en temps réel l'évolution des hauteurs d'eau et de données météorologiques au niveau de 32 stations sur l'Allier et ses affluents.

2.1.4 - Enjeux liés aux besoins des collectivités et particuliers

- AEP : assurer l'Alimentation en Eau Potable des usagers implique un besoin en quantité et qualité d'eau (définition des périmètres de protection, suivi qualité...). Un impact éventuel des captages AEP sur les nappes et cours d'eau est possible en cas de pompages excessifs. Le captage des sources peut représenter un déficit important pour le débit de certains cours d'eaux.

- Assainissement : l'assainissement est un besoin incontournable pour les agglomérations comme pour les habitats isolés, et les eaux superficielles constituent très fréquemment le milieu récepteur des rejets. Ceux-ci peuvent avoir un impact physico-chimique et bactériologique important sur la qualité des eaux de surface pour des raisons de conception, de dimensionnement et d'entretien des installations, lorsque celles-ci existent. Des conséquences sur les eaux d'alimentation sont possibles.

- Protection contre les crues : cet enjeu qui touche la sécurité des biens et des personnes peut impliquer, outre les mesures de prévention, de surveillance et d'alerte, l'aménagement et l'entretien des berges des cours d'eau. Ces aménagements sont susceptibles d'avoir un impact sur le fonctionnement global de la rivière.

2.2 - Les usages à vocations économiques

2.2.1 - Les aménagements hydrauliques

Les aménagements hydrauliques de l'Allier et de ses affluents ont une forte corrélation avec les différents usages de l'eau sur le bassin mais aussi en aval.

L'essentiel des infrastructures de production d'hydroélectricité a des capacités inférieures à 1 million kWh par an. Si quelques-unes jalonnent l'Allier, la plupart sont localisées sur les principaux affluents, la majorité turbine au fil de l'eau.

C'est par contre, en partie par écluses que fonctionne la plus importante installation hydroélectrique du bassin de l'Allier : le complexe de Monistrol-Poutès. Il produit 82 millions de kWh par an en turbinant les eaux retenues par trois ouvrages : le barrage de Poutès sur l'Allier, les barrages de Pouzas et Saint-Préjet sur l'Ance du Sud.

La production d'hydroélectricité rentre dans la part des énergies renouvelables, la France a pris l'engagement de porter cette production à 21% d'ici 2010. Cette énergie qui utilise la force de l'eau est non polluante, elle ne produit pas de déchets, ne dégage pas de fumée et ne réchauffe pas l'atmosphère. Cependant elle n'est pas pour autant sans conséquences sur l'environnement.

L'Etablissement Public Loire est responsable de la gestion du barrage de Naussac. La mise en place de cet ouvrage a été déclarée d'utilité publique par décret interministériel de 1976. Il apparaissait vital de soutenir les débits du capricieux Allier par la mise en place d'une réserve importante dans le haut bassin.

L'objectif de soutien du débit d'étiage à Vieille-Brioude est fixé à 6 m³/s. Le barrage de Naussac constitue aussi avec le barrage de Villerest (en amont de Roanne) un dispositif de soutien des débits de la Loire moyenne.

Si ce soutien a vocation à satisfaire les usages de l'eau prioritaire (AEP, irrigation, besoins industriels), cela se vérifie ponctuellement sur le périmètre de projet de SAGE du Haut-Allier pour lequel la plus value se situe plus au niveau touristique. En effet le lac de retenue de Naussac avec 1050 ha représente un potentiel touristique important support d'activités variées: nautisme, baignade, pêche, randonnée, etc... Le soutien d'étiage de l'Allier favorise la pratique des sports d'eaux vives qui sont une activité phare du territoire en période estivale. D'autres activités liées à la rivière, comme la baignade, trouvent aussi un agrément supplémentaire à un niveau d'eau soutenu.

L'infrastructure de Naussac revêt donc une importance à l'échelle du bassin Loire-Bretagne, elle contribue à son développement économique en permettant par exemple d'assurer l'irrigation de la maïsiculture (au-delà du périmètre du SAGE du Haut-Allier). Cependant, localement elle est aussi source de contraintes : maîtrise accrue des pollutions agricoles et domestiques sur le bassin versant de la retenue, perturbation des milieux aquatiques.

De façon générale, les aménagements hydrauliques – barrages, seuils, retenues,... - qui jalonnent les cours d'eau du bassin, notamment le barrage de Naussac et le complexe hydroélectrique de Monistrol-Poutès, sont à l'origine de perturbations du régime hydraulique mais aussi de la qualité physique et biologique des milieux aquatiques.

Ce type d'ouvrages induit différents effets et/ou inconvénients:

- Effets sur les flux liquides – modification de l'écoulement des eaux et des régimes saisonniers, aussi bien en période d'étiage que de crue ; augmentation des pertes par évapotranspiration en période d'étiage ; en cas de fonctionnement par éclusé, marnage et débit aval insuffisant en période de stockage, tronçons de cours d'eau court-circuités soumis à des débits réservés.
- Effets sur les flux solides – blocage de la plus grande partie de la charge alluviale grossière de fond et piégeage des sédiments fins ; réduction des vitesses de transit des sédiments ; en amont remblaiement entraînant la réduction de la capacité du lit ; en aval manque d'alluvions entraînant une érosion progressive et l'incision du lit mineur ; disparition du substrat alluvial en aval et colmatage en amont.
- Effets des retenues – limitation de la dynamique fluviale ; augmentation des profondeurs et réduction des vitesses entraînant la modification des processus physico-chimiques ; augmentation de la température et diminution de la teneur en oxygène dissous entraînant des risques d'eutrophisation (sur la retenue et en aval) ; la prolifération d'algue contribue par leur décomposition à l'envasement et donc à la dégradation de la qualité de la retenue ; l'évacuation brutale des sédiments fins par effets de chasse produit à l'aval une augmentation des matières en suspension et une diminution de l'oxygène dissous ainsi que le relargage de micro-polluants stockés dans les sédiments et le colmatage du substrat alluvial.
- Impacts écologiques – appauvrissement général de la qualité des milieux par la réduction des débits et la dégradation de la qualité de l'eau ; perturbation des habitats par la modification des faciès d'écoulement, la disparition et le colmatage des substrats (zones de reproduction et de développement) entraînant la diminution de la diversité biologique ; cloisonnement des milieux (montaison et dévalaison) et restriction de l'accès aux zones de reproduction pour les migrateurs, des dispositifs de franchissement peuvent atténuer cet impact, cependant "*les grands barrages,..., ont un impact très néfaste sur l'occupation des bassins versants par les poissons migrateurs, y compris bien souvent ceux qui sont équipés*" (SDAGE Loire-Bretagne Etat de la connaissance et des lieux Chapitre III.2).

2.2.2 - L'industrie

Sur l'ensemble du bassin la densité industrielle est faible. Cependant certaines activités industrielles peuvent être très consommatrices d'eau et générer des flux polluants non négligeables.

L'exploitation d'informations telles que les données de prélèvements déclarés à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ne permettent pas d'évaluer de manière complète les prélèvements effectifs des activités industrielles du bassin du Haut-Allier.

Les principales sources de pollution industrielles de l'eau sont dues à des rejets de matières en suspension, de matières organiques, de produits azotés ou phosphorés et constituent l'essentiel des rejets de métaux toxiques. Les détergents, les hydrocarbures, le cyanure ou le fluor peuvent aussi se trouver à l'origine de problèmes de pollutions.

Les rejets aqueux des entreprises, notamment pour celles présentant le plus de risques, sont soumis à réglementation (autorisations, déclarations, autosurveillance, contrôle,...). Les

effluents industriels ne peuvent pas être rejetés dans le milieu naturel sans avoir subi préalablement un pré-traitement ou un traitement. Cependant les caractéristiques du milieu récepteur ne permettent pas toujours "d'accepter" le rejet, sur le périmètre du projet de SAGE c'est le cas du ruisseau du Griniac (bassin de la Fioule) qui est fortement dégradé par les effluents d'une industrie de traitement de surface. Le bassin de la Seuge est lui aussi affecté par des rejets d'industries. Ponctuellement les cours d'eau peuvent être affectés par les dysfonctionnements des procédés épuratoires. C'est par exemple le cas de l'Allier qui sur sa partie amont reçoit les rejets d'une fromagerie.

Sur le bassin, parmi les activités industrielles susceptibles d'avoir des impacts sur les milieux aquatiques on compte entre autre des carrières, des dépôts de ferrailles, des sablières, de la céramique, de la métallurgie, de l'agro-alimentaire (abattoirs, salaisons,...), transformation du bois (voir chapitre suivant).

D'autres activités sortant du cadre industriel sont susceptibles d'avoir des conséquences sur les milieux aquatiques : le traitement des déchets qui génère des lixiviats, l'entretien des réseaux routiers et ferroviaires par l'utilisation de produits phytosanitaires ou encore les travaux publics et tout terrassement qui peuvent véhiculer des espèces envahissantes (plusieurs foyers de Renouée du Japon sont répertoriés sur le bassin).

2.2.3 - L'agriculture et la forêt

Sur le territoire concerné par le projet de SAGE, l'agriculture reste globalement extensive et liée aux contraintes du milieu. C'est une terre d'élevage où la production bovine est prédominante, la production ovine reste importante bien qu'en régression.

Dans les Gorges de l'Allier où le peuplement forestier est important, la tendance est à l'abandon accru des parcelles les plus difficiles à exploiter.

Plus en aval, à la faveur de l'élargissement du fond de vallée les systèmes d'exploitation mixtes associent la production céréalière et l'élevage intensif.

En Margeride le boisement est important. Les plantations monospécifiques altèrent peu la qualité des grands massifs boisés. Les espaces agricoles ouverts bien qu'ayant moins de place permettent toutefois un élevage bovin-viande de qualité valorisant les terres pauvres dans un contexte difficile.

Le plateau du Devès présente de bonnes conditions de production qui favorisent une agriculture plus intensive induisant une pression plus importante sur l'environnement.

Sur le bassin de la Senouire (Livradois) les prairies de fonds de vallée sont en déprises au profit de la forêt (à dominante d'épicéa) qui représente 50% de la surface. Des cultures céréalières se cantonnent à la plaine de Paulhaguet.

Dans l'ensemble, les pratiques agricoles du Haut-Allier sont peu consommatrices d'eau. Une cinquantaine de prélèvements en eaux superficielles est répertoriée mais il semblerait que des pompes et des retenues collinaires non déclarés existent et provoquent ponctuellement d'importants déficits dans les petits cours d'eau du bassin versant.

L'agriculture a une grande influence sur l'hydrologie. Paradoxalement, si l'on peut parler de déprise agricole, notamment sur les têtes de bassin, elle se traduit par la baisse du nombre d'exploitation mais aussi par l'augmentation de leur taille et de l'impact sur les milieux. Les pratiques changent, les terres les plus difficiles à exploiter sont abandonnées au profit des

terrains mécanisables qui sont souvent gagnés sur les zones humides par drainages. Certaines parcelles sont exploitées jusqu'en bordure de cours d'eau supprimant toute ripisylve qui les protégeait de l'érosion et qui améliorerait la capacité d'auto-épuration du milieu.

L'impact des rejets agricoles sur les milieux aquatiques est difficilement évaluable. Des mauvaises conditions de stockage des effluents d'élevage ou le non-respect des plans d'épandage peuvent avoir pour conséquence des pollutions de type organique et azoté. L'utilisation de fertilisants et de pesticides peut aussi avoir des conséquences sur la qualité des eaux de surface et souterraines. Le seuil d'alerte pour la teneur en nitrate des eaux de consommation a été dépassé sur quelques captages.

L'enrésinement important de certains versants du bassin, notamment en Margeride et sur le Livradois, peut contribuer à la dégradation quantitative et qualitative des milieux aquatiques. Des zones humides sont colonisées par les résineux. Leur plantation près des cours d'eau entraîne plusieurs altérations :

- une érosion des berges (inadaptation de leur système racinaire),
- élargissement et ensablement du lit de la rivière,
- baisse du niveau d'eau,
- colmatage des fonds par les aiguilles,
- banalisation du milieu.

L'exploitation forestière peut renforcer ces phénomènes (création de pistes favorisant les écoulements et l'ensablement, rejets de coupes, etc..). Enfin les scieries sont aussi susceptibles d'avoir un impact sur les milieux aquatiques. D'une part à travers les prélèvements et les rejets des eaux d'aspersion des stocks, d'autre part en cas de dysfonctionnement des bassins de rétention des eaux de traitement des grumes.

La ripisylve joue un rôle important au niveau du fonctionnement des cours d'eau. Les activités agricoles et forestières peuvent lui porter atteinte, elle est aussi souvent laissée à l'abandon car ne présentant plus d'intérêt économique. Les collectivités doivent se substituer aux propriétaires riverains pour en assurer un entretien minimum. Les communes de Haute-Loire par le biais d'un syndicat (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents) font preuve d'une dynamique importante à cet effet.

2.2.4 - Les enjeux liés aux besoins des activités économiques

- Aménagements hydrauliques : les enjeux liés aux aménagements hydrauliques sont forts. On peut distinguer ceux liés à la retenue de Naussac qui dépassent le bassin du Haut-Allier et touchent un large champ des activités humaines, et ceux de la production hydroélectrique qui même s'ils sont en lien avec la politique énergétique restent plus restreints. Les impacts des ouvrages sur le milieu ne sont pas négligeables : besoins en eau importants, dégradation de la qualité, réchauffement, circulation piscicole, érosion, marnages,...

- Industrie : Les activités industrielles sont un enjeu important en terme d'emploi, bien que leur densité soit faible sur le bassin versant du Haut-Allier. Elles impliquent des besoins en eau et des rejets pouvant avoir un impact sur les eaux souterraines et superficielles. Si ces activités sont généralement bien encadrées, les accidents industriels peuvent avoir des conséquences dramatiques comme ce fut le cas à deux reprises sur la Senouire.

- Agriculture et forêt : l'activité agricole est au carrefour d'enjeux forts. Sur le bassin elle représente un poids économique important. Même si elle n'est plus pourvoyeuse d'emplois comme par le passé, elle continue à rythmer la vie rurale et structure le paysage. Premier consommateur d'eau, le monde agricole est fortement dépendant de cette ressource. L'évolution des pratiques agricoles sur le bassin est susceptible de perturber gravement le fonctionnement des milieux aquatiques.

2.3 - Une fonction patrimoniale et touristique

2.3.1 - Une nature support de loisirs

Le patrimoine naturel présenté précédemment est d'une grande richesse et bien préservé, il est un élément fort de l'identité du territoire. La configuration du bassin offre une grande diversité de paysages qui est un cadre idéal des activités de pleine nature.

Un large éventail de loisirs liés à la nature s'est développé. La pratique de ces activités dépend directement de la qualité des milieux qu'il faut donc préserver au-delà de leur valeur intrinsèque.

Parmi les activités en lien direct avec l'eau on compte :

- Le nautisme qui se localise sur la retenue de Naussac.
- Les sports d'eaux vives sont pratiqués sous différentes formes : canoë kayak, raft, hot dog, hydrospeed et même canyoning sur certains affluents. Cependant le niveau de difficulté des gorges de l'Allier (classe 3/4 : rivière sportive à très sportive) laisse peu de place à la pratique individuelle des néophytes en amont de Prades. La plupart des descentes sont effectuées avec encadrement. En aval les conditions sont plus favorables à une pratique familiale.
- La baignade est largement pratiquée en période estivale, essentiellement en rivière mais aussi en plan d'eau. Certains sites bénéficient d'aménagements et d'une surveillance durant l'été.
- La pêche, même si les effectifs de pêcheurs sont en baisse, reste largement pratiquée sur le bassin. Les espèces les plus recherchées sont les salmonidés. Les nombreux petits hôtels, aujourd'hui fermés, qui jalonnent la vallée de l'Allier et du Chapeauroux témoignent de l'importance passée de cette activité.

La rivière est aussi en lien étroit avec d'autres activités :

- Le train touristique des gorges de l'Allier compte parmi les plus beaux parcours ferroviaires de France. Reliant Langeac et Langogne, il est un formidable outil de valorisation de la rivière.
- La randonnée pédestre, en vélo tout terrain, voire équestre est riche de nombreux itinéraires qui traversent monts et vallées comme le parcours du "Soleil du Doulon" (affluent de la Senouire).
- Les sports mécaniques (moto, quad, 4x4).
- La découverte de la faune et de la flore, avec par exemple le Marais de Limagne (les balades du Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement du Velay) ou l'avifaune des gorges (les sorties de la Ligue pour la Protection des Oiseaux), trouve progressivement un public.
- Villages vacances ou camping, de nombreux hébergements sont situés en bordure de cours d'eau.

2.3.2 - Une valorisation économique du patrimoine naturel

La rivière est au centre de l'intérêt touristique du bassin. Des structures telles le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Tanargue en Ardèche, le Syndicat d'Aménagement du Plan d'Eau de Naussac en Lozère, le SMAT du Haut-Allier en Haute-Loire et les collectivités locales travaillent pour l'organisation et la valorisation du potentiel touristique qu'elle offre.

Les politiques de développement touristique, si elles visent à développer l'offre de produits (sport, nature, culture), l'hébergement, la professionnalisation des prestataires, contribuent aussi à la mise en place d'aménagements et de réglementations permettant de concilier tourisme et environnement dans une perspective de développement durable.

Ainsi au niveau des sports d'eaux vives, des arrêtés préfectoraux et interpréfectoraux réglementent la pratique de cette activité dans les départements de la Lozère et de la Haute-Loire. Ils fixent notamment les périodes et les horaires de navigation ainsi que les quotas d'embarcations et la liste des lieux de débarquement et d'embarquement autorisés. Ces dispositions s'articulent au Schéma d'Aménagement des Sports d'Eaux Vives mis en place par le SMAT du Haut-Allier en concertation avec les différents acteurs.

Le tourisme halieutique représente un potentiel de développement touristique important sur le bassin où la majorité des cours d'eau est classée en 1ère catégorie piscicole.

Les Fédérations de Pêche de Lozère et d'Ardèche ont fait le choix de ne pas adhérer au Club Halieutique et ne sont pas, par conséquent, réciprocaires (seules les personnes ayant acquitté leur taxe piscicole sur le département peuvent y pêcher). Reconnus pour la qualité de leurs rivières, les départements du bassin tirent ainsi partie de leur patrimoine qui de plus est valorisé par la mise en place d'étangs touristiques, de nombreux parcours de graciation et la possibilité d'accompagnement par des guides de pêche professionnels.

Sur le bassin du Haut-Allier des perspectives se dessinent pour la réouverture de la pêche au saumon qui fut longtemps mythique sur le territoire. La mise en place de la salmoniculture de Chanteuges dans le cadre du plan "Loire Grandeur Nature" a pour objectif de permettre la recolonisation du bassin à l'échelle d'une dizaine d'années. Cela permettrait d'accueillir une clientèle à fort pouvoir d'achat et de "retrouver" la notoriété passée du territoire.

2.3.3 - Les enjeux liés au patrimoine naturel et au tourisme

- Milieux naturels : ils représentent un intérêt écologique fort par la présence d'espèces rares et de milieux spécifiques qui peuvent avoir un rôle primordial dans la qualité des eaux et la régulation des débits. Le maintien et la restauration de la biodiversité, la lutte contre les espèces envahissantes, représentent un enjeu important. La protection des milieux peut entraîner cependant des conflits d'usage. La richesse du milieu participe largement de son intérêt touristique.

- Tourisme : sur ce territoire éloigné des pôles économiques et où la population est vieillissante le tourisme apparaît comme un axe de développement à privilégier et représente à ce titre un enjeu fort. L'activité touristique dépend de la qualité des milieux, elle implique des besoins en quantité et en qualité d'eau (AEP, baignades, sports d'eaux vives, pêche,...) et peut avoir un impact éventuel sur le milieu aquatique (surfréquentation, piétinement, pollutions,...).

- Qualité piscicole : liée à l'enjeu de biodiversité, elle se caractérise par sa sensibilité à toutes les atteintes aux milieux aquatiques. De la qualité piscicole dépendent les enjeux halieutiques et de valorisation touristique. En particulier le bon état des populations de salmonidés et notamment le retour du saumon atlantique, poisson emblématique du Haut-Allier, représente un enjeu fort du territoire.

2.4 - En conclusion, des enjeux principalement liés au régime hydraulique influencé et à la protection des milieux

Les enjeux liés aux usages de l'eau mettent en perspective plusieurs problématiques. Elles concernent les pollutions, l'enrésinement des abords des cours d'eau, la desserte en eau potable ou encore la libre circulation piscicole. L'élément prédominant des perturbations du bassin du Haut-Allier reste cependant le régime hydraulique influencé.

Le Massif Central a l'image traditionnelle de "Château d'eau de la France". Pourtant sur les têtes de bassin, comme le Haut-Allier, l'eau tombée s'évacue rapidement par ruissellement en raison des reliefs accentués, de la nature imperméable du sous-sol et de l'absence de nappes souterraines importantes. Le stockage se limite pour l'essentiel aux nappes d'accompagnement des cours d'eaux et à un réseau de zones humides diffuses alimentant un chevelu de petits émissaires très ramifiés. Ce contexte rend les régimes hydrauliques et les milieux aquatiques particulièrement sensibles aux interventions de l'homme.

Les **zones humides** (de la tourbière à la prairie humide) jouent un rôle important dans le fonctionnement hydrologique du bassin ainsi que du point de vue écologique. Elles assurent non seulement une richesse en terme de biodiversité mais aussi en intervenant sur la ressource en eau tant sur le plan qualitatif (zone naturelle de dénitrification) que sur le plan quantitatif par la régulation du régime des eaux (écrêtement des crues, soutien d'étiage).

La politique agricole a conduit à aménager certaines terres peu propices à l'agriculture en utilisant notamment la technique du drainage dans les zones humides. Le drainage conduit, selon son intensité, à une modification du fonctionnement hydrologique de la zone humide, voire à sa disparition par assèchement. Les zones humides drainées évacuent plus rapidement l'eau diminuant ainsi leur capacité de régulation du régime hydraulique. Le drainage des terres, mais aussi d'autres aménagements (routes, fossés, urbanisation,...), contribuent à diminuer le temps de transfert des eaux météoriques, déjà rapide sur le bassin, rendant les cours d'eau plus vulnérables aux crues et aux étiages.

Les différents **ouvrages hydrauliques**, seuils, barrages, retenues, perturbent aussi le régime hydraulique. Ces infrastructures n'ont pas seulement des conséquences au niveau des flux liquide, elles impactent aussi le transit sédimentaire, la dynamique fluviale, la qualité des eaux et contribuent globalement à un appauvrissement des milieux (Cf. chapitre 2.2.1). Si les perturbations du régime de l'Allier sont les plus marquantes (diminution du débit pour remplissage de Naussac en période hivernale et soutien en période estivale, marnage journalier important lié au fonctionnement du complexe hydroélectrique de Monistrol-Poutès), les autres cours d'eau du bassin ne sont pas épargnés par les effets des divers seuils et retenues collinaires.

Enfin, les différents **prélèvements** influencent aussi le régime hydraulique. C'est à l'étiage que les perturbations sont les plus importantes avec l'augmentation de la consommation domestique, accrue par la fréquentation touristique, et l'augmentation de la consommation agricole pour les besoins d'irrigation. Ces prélèvements peuvent conduire à une réduction importante des débits des cours d'eau, voire des assecs, compromettant le maintien de la vie aquatique. Le recensement des différents prélèvements ne permet pas actuellement d'avoir une vision d'ensemble de ces derniers et ainsi d'instaurer une gestion raisonnée de la ressource en eau à l'échelle de chaque sous-bassin versant.

Les influences du régime hydrologique et hydraulique du Haut-Allier sont à l'origine de plusieurs perturbations. Elles concernent la ressource en eau aussi bien au niveau quantitatif que qualitatif et sont susceptibles de porter atteinte au bon fonctionnement des milieux aquatiques.

3 - Le SAGE, un outil pour préserver et valoriser la ressource en eau du Haut-Allier

3.1 - Trois grands objectifs pour le bassin du Haut-Allier

Le SDAGE Loire-Bretagne affiche comme objectif spécifique du bassin du Haut-Allier la bonne gestion des ouvrages hydraulique, la préservation et la mise en valeur du patrimoine aquatique. Les enjeux liés à la ressource en eau identifiés précédemment mettent en évidence différentes problématiques dont la prise en compte rejoint et complète les préoccupations du SDAGE.

Si aujourd'hui les usages sont satisfaits, des mesures de gestion sont à définir pour les pérenniser. En effet plusieurs facteurs peuvent remettre en cause les usages de la ressource en eau et le bon fonctionnement des milieux aquatiques. Que ce soit les sources de pollutions potentielles, l'occupation des sols (boisement, non-entretien des berges, drainage...), le volume des prélèvements, le régime hydraulique influencé ou tout simplement les conflits d'usage, chaque paramètre peut avoir des conséquences et des impacts importants.

L'appréhension des problématiques est variable selon les acteurs qui peuvent avoir des intérêts divergents. Le SAGE est un cadre qui permet d'ouvrir un espace de discussion entre les usagers de façon à avoir une vision globale et commune du milieu qui doit se traduire par la mise en place d'une politique de gestion concertée. Les acteurs du projet de SAGE du Haut-Allier devront conduire une réflexion autour de trois objectifs principaux regroupant les problématiques du territoire :

- la quantité,
- la qualité,
- la valorisation du patrimoine aquatique.

3.1.1 - Des zones humides aux ouvrages hydrauliques : avoir une bonne gestion quantitative de la ressource en eau

Faire face aux besoins de tous les usagers, nécessite d'envisager aussi la ressource du point de vue quantitatif. La satisfaction des besoins doit être priorisée, notamment en période d'étiage, sous peine d'atteinte au maintien des milieux aquatique déjà pénalisés par l'artificialisation des cours d'eau et des espaces entraînant une réduction des débits disponibles.

Les consommations domestiques, agricoles et industrielles doivent être mieux appréhendées et évaluées au regard des ressources des sous-bassins. Si ces dernières dépendent des conditions climatiques, des mesures spécifiques peuvent toutefois contribuer à améliorer la disponibilité en eau, notamment en période d'étiage. Elles devront prendre en compte la qualité des milieux aquatiques.

Cela peut être, par exemple, l'augmentation du temps de transfert des eaux météoriques en préservant et restaurant la fonctionnalité des zones humides, la meilleure gestion des réseaux de distributions en limitant les fuites ou la gestion des ouvrages hydrauliques.

Le SAGE du Haut-Allier pourra notamment organiser la concertation et la mobilisation autour des thèmes suivants :

- Améliorer la connaissance et le suivi des débits des principaux cours d'eau, définir notamment les débits minimums biologiques et les objectifs de débits aux points nodaux.
- Recensement de tous les pompages agricoles, des prélèvements industriels et pour l'AEP.
- Evaluer et mieux maîtriser l'impact du captage des sources, des prélèvements agricoles, des retenues collinaires.
- Evaluer et mieux maîtriser l'impact des ouvrages hydrauliques.
- Contrôle et gestion des débits réservés et du fonctionnement des ouvrages hydrauliques,
- Recenser et reconquérir les zones humides : en limitant l'impact des drainages, restaurer leur fonction de régulation (variation de débits mais aussi autoépuration) pour un retour à une dynamique naturelle des cours d'eau.
- Concernant la satisfaction des besoins des différents usagers :
 - optimiser les prélèvements en rationalisant les captages, améliorer le rendement des réseaux et favoriser l'interconnexion,
 - promouvoir les économies d'eau : recyclage industriel, irrigation raisonnée, information et sensibilisation de la population, des élus et des administrations.

Ces pistes de réflexions s'inscrivent en cohérence avec les préconisations du SDAGE Loire-Bretagne, en particulier :

- *Assurer un débit minimal qui permette la vie des espèces animales et végétales et garantisse les usages de priorités absolues comme les prélèvements pour l'alimentation en eau potable. (Chapitre VI.3)*
- *Des objectifs de débit, utilisables tant pour l'ensemble des actions de police des eaux et des milieux aquatiques que pour la programmation d'ouvrages d'amélioration de la ressource et du soutien des étiages, et la gestion de ceux qui existent sont établis en des points nodaux du bassin, de manière harmonisée. (Chapitre VII.2.3.2)*
- *Les SAGE devront comporter un bilan des prélèvements et des consommations nettes réalisés par tous les moyens de mesure et d'évaluation disponibles et appropriés. Ils prévoient un programme de réduction des gaspillages et des pertes. Ils feront apparaître les potentialités de prélèvements supplémentaires. (Chapitre VII.3.1)*
- *Les zones humides ont un rôle irremplaçable dans le cycle de l'eau : les marais, les vasières, les tourbières, les prairies humides auto-épurent, régularisent le régime des eaux, réalimentent les nappes souterraines.....Leur régression doit être arrêtée grâce à la mise en place d'une véritable politique de préservation et de gestion. (Chapitre VII.2.1.2)*

3.1.2 - Pour préserver la qualité de la ressource en eau : maîtriser et gérer les usages agricoles, industriels et domestiques

Du niveau de qualité de l'eau dépendent différents usages à commencer par l'alimentation en eau potable des populations mais aussi les activités de loisirs et la qualité globale des milieux naturels.

La bonne qualité générale de l'eau sur le bassin du Haut-Allier n'exclue pas des pollutions ponctuelles qu'elles soient d'origine agricole, industrielle ou domestique. Elles doivent être identifiées et résorbées, les dispositions nécessaires doivent être prises pour les prévenir à l'avenir. D'autres paramètres comme la gestion des ouvrages hydrauliques sont aussi à prendre en compte. La problématique de la qualité est aussi liée à celle de la quantité qui permet le maintien de la vie biologique des cours d'eau.

Le SAGE du Haut-Allier pourra notamment organiser la concertation et la mobilisation autour des thèmes suivants :

- Améliorer la connaissance et le suivi de la qualité des eaux.
- Poursuivre les efforts en assainissement collectif, améliorer les filières d'assainissement : de la collecte des eaux usées à la gestion des boues en passant par l'entretien des stations.
- Promouvoir, suivre et contrôler l'assainissement non collectif.
- Maîtriser les impacts des activités agricoles : de la gestion des effluents d'élevage à l'utilisation des intrants, promouvoir la mise en place de programmes agri-environnementaux.
- Maîtriser les impacts des activités industrielles et prévenir les pollutions accidentelles,
- Optimiser la gestion des retenues de barrages et des étangs (collinaires) pour diminuer leur impact notamment en cas de vidange et concernant l'eutrophisation.
- Améliorer la capacité d'autoépuration des cours d'eau par la "maîtrise" des débits d'étiage et l'entretien des berges.
- Concernant les eaux de consommation, mener à bien les préconisations des services sanitaires.

Ces pistes de réflexions s'inscrivent en cohérence avec les préconisations du SDAGE Loire-Bretagne, en particulier :

- *Améliorer la connaissance permanente de la qualité et diffuser régulièrement des informations. Pour cela il faut développer les réseaux de mesures et coordonner leur exploitation. (Chapitre VII.2.2)*
- *Conserver ou rendre aux eaux de surface susceptibles d'être potabilisées des caractéristiques adéquates. (Chapitre VI.1)*
- *Fiabiliser et moderniser les systèmes de traitement et de distribution d'eau potable avec des solutions adaptées, complétant notamment les interconnexions de sécurité. (Chapitre VI.1)*
- *Protection efficace des captages d'eau pour l'AEP et leur zone d'alimentation ainsi que les abords de la rivière. (Chapitre VI.6)*
- *Réduire aussi bien par temps de pluie que par temps sec la pollution pour les rejets urbains, industriels et agricoles. (Chapitre VI.2)*
- *Limitation et gestion des rejets polluants des élevages. (Chapitre VI.6)*
- *Réduction des pollutions dues aux modes de culture. (Chapitre VI.6)*
- *Il convient de limiter strictement la construction, d'apprécier l'opportunité du maintien ainsi que d'aménager la gestion des seuils, barrages, et d'une façon générale de tout obstacle dans le lit, pour limiter les ralentissements de l'écoulement nuisibles à la qualité des eaux (envasement, eutrophisation). (Chapitre VII.2.1.1)*

3.1.3 - Dans le sillage du Saumon atlantique : préserver et assurer la mise en valeur touristique et pédagogique du patrimoine aquatique

Sur le bassin du Haut-Allier, les enjeux liés à la qualité des milieux sont forts et justifient une politique ambitieuse. La satisfaction des deux précédents objectifs est de nature à contribuer à la préservation des milieux aquatiques.

Le SAGE du Haut-Allier doit offrir un cadre de référence pour les différents programmes de restauration et de gestion des milieux naturels comme par exemple Natura 2000. En intégrant les contraintes liées aux usages, des actions complémentaires et corrélatives pourront être identifiées et planifiées pour préserver le patrimoine naturel. De même, une réflexion sur les moyens d'une valorisation touristique respectueuse des milieux aquatiques doit être engagée. La dimension pédagogique ne doit pas être oubliée, la valorisation des milieux doit permettre de sensibiliser la population locale comme la population touristique à la question de la gestion de l'eau.

Le SAGE du Haut-Allier pourra notamment organiser la concertation et la mobilisation autour des thèmes suivants :

- Poursuivre et initier la mise en place de programmes de préservation et de gestion de la faune et de la flore et de valorisation paysagère, en portant un intérêt renforcé aux zones humides.
- Poursuivre et initier la mise en place de programmes de restauration et d'entretien des cours d'eau sur l'ensemble du bassin, recenser et limiter la prolifération des plantes envahissantes.
- Engager la réflexion sur l'occupation des sols en bordure des cours d'eau notamment vis à vis de l'enrésinement.
- Evaluer et mieux maîtriser l'impact des variations de niveaux quotidiennes des cours d'eau liées au fonctionnement des ouvrages hydrauliques.
- Favoriser la dynamique fluviale dans un esprit de restauration des fonctions naturelles du milieu mais en prenant en compte la réduction de la vulnérabilité face aux inondations.
- Assurer un développement harmonieux, respectueux et sécurisé des activités de loisirs liées à l'eau.
- Contribuer à améliorer la qualité piscicole par la mise en œuvre des préconisations des plans départementaux de gestion piscicole, par exemple assurer la libre circulation des poissons migrateurs, valoriser le patrimoine halieutique par une politique d'aménagements (parcours de pêche, hébergements spécifiques, guides,...) et de promotion.
- Sensibiliser et informer la population sur la richesse du patrimoine aquatique.
- Envisager les moyens de contrôle du bon respect des lois, règlements et préconisations relatifs aux milieux aquatiques.

Ces pistes de réflexions s'inscrivent en cohérence avec les préconisations du SDAGE Loire-Bretagne, en particulier :

- *Les habitants et les visiteurs de notre bassin n'attendent pas seulement la mise à disposition en quantité et en qualité voulues de l'eau qui leur est nécessaire. Ils veulent aussi de vraies rivières, et de vrais fleuves. (Chapitre VI.3)*
- *Les milieux aquatiques ont également un intérêt patrimonial fondé sur la richesse de leur faune, de leur flore et de leur paysage. La diversité et l'abondance des espèces traduisent leur bon fonctionnement. (Chapitre VII.2)*

- *Il s'agit de réduire et de limiter leurs dommages, et non de supprimer les crues. Il faut noter qu'elles jouent un rôle majeur dans le renouvellement des écosystèmes et dans l'évolution morphologique des cours d'eau. (Chapitre VI.7)*
- *Les activités touristiques et de loisirs en bord de cours d'eau et de plans d'eau doivent être en harmonie avec les milieux naturels. (Chapitre VII.2.4.2)*
- *Assurer le retour des poissons migrateurs; c'est à la fois une ambition forte du SDAGE, un enjeu majeur pour certains hauts bassins et un indicateur précieux. (Chapitre VI.3)*
- *Pour harmoniser les actions de police de l'eau, il est recommandé aux services concernés par un même SAGE ou un même bassin versant de se rapprocher afin d'arrêter une méthodologie et une base de référence commune. (Chapitre VII.1.1)*

3.2 - Du Contrat de rivière vers le SAGE du Haut-Allier

Le Contrat de rivière est un outil opérationnel de mise en œuvre sur 5 ans d'actions visant à réhabiliter et à gérer le milieu. C'est un engagement contractuel entre un maître d'ouvrage et des partenaires financiers.

Le Contrat de rivière du Haut-Allier aura notamment permis d'améliorer les conditions de la libre circulation piscicole et la mise en place de programmes de restauration et d'entretien des cours d'eau. Il aura aussi été un cadre fédérateur pour la concertation des différents acteurs de la gestion de l'eau du bassin. De cette concertation est née la prise de conscience de la nécessité d'élaborer une politique globale pour la gestion des milieux aquatiques du bassin du Haut-Allier à travers la mise en place d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Le SAGE est l'instrument de planification de la politique de l'eau, à l'échelle d'une dizaine d'années, au niveau d'une unité hydrologique cohérente (bassin versant, nappe...). Les orientations qu'il doit définir collectivement au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) ont une réelle portée réglementaire puisque les décisions de l'Etat, des collectivités et des établissements publics devront, dans le domaine de l'eau, être compatibles avec ses orientations.

3.2.1 - Les fondements du SAGE

C'est la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 qui instaure les SAGE. Dans l'esprit de son article premier – "L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation..." – les SAGE ont vocation à préserver la ressource en eau aussi bien au niveau qualitatif que quantitatif de manière à satisfaire ou concilier les exigences liées à la santé publique, aux activités économiques et de loisirs tout en préservant les écosystèmes.

La mise en place, à l'échelon local, d'un SAGE sur le bassin du Haut-Allier représente un intérêt à divers titres :

- Un moyen de protéger, de partager et de valoriser l'eau et les milieux aquatiques.
- Un outil pour organiser les usages de l'eau.
- Un outil d'harmonisation des actions déjà engagées pour la gestion des hydrosystèmes.
- Un outil de développement économique et local.
- Un apport juridique et réglementaire.
- Un guide pour tous les acteurs de l'eau.
- Un interlocuteur commun : la Commission Locale de l'Eau.

Les SAGE doivent être compatibles avec les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (instaurés par la même loi). Le SDAGE Loire-Bretagne, à travers des recommandations et des préconisations, définit les orientations fondamentales au niveau du grand bassin hydrographique de la Loire. Il fixe notamment des objectifs vitaux :

- Gagner la bataille de l'eau potable.
- Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux de surface.
- Retrouver des rivières vivantes et mieux les gérer.

- Sauvegarder et mettre en valeur les zones humides.
- Réussir la concertation notamment avec l'agriculture.
- Savoir mieux vivre avec les crues.

La Directive Cadre sur l'Eau confirme au niveau européen la mise en place de plans de gestion de l'eau par grands bassins hydrographiques. La mise en œuvre de cette directive fait des SAGE un outil incontournable.

3.2.2 - Modalités de mise en place du SAGE

La Commission Locale de l'Eau

L'élaboration et la mise en œuvre du SAGE sont pilotées par la Commission Locale de l'Eau. Cette instance regroupe les représentants de tous les acteurs locaux, elle est le cadre d'une vaste concertation.

Créée par un arrêté préfectoral, la CLE définit les axes de travail, consulte les partenaires, recherche les moyens, organise l'élaboration et le suivi du SAGE. Elle peut se doter d'un bureau et de commissions géographiques et thématiques. C'est une assemblée délibérante mais elle ne dispose pas de moyens de financement ni de capacité à assurer de maîtrise d'ouvrage. Elle peut cependant se doter d'une structure porteuse pour assurer l'information et la sensibilisation des acteurs, la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires et organiser la concertation.

La composition de la CLE est fixée par la loi :

- 50 % des représentants des collectivités territoriales et établissements publics locaux. Le Président de la CLE est élu par et dans ce collège.
- 25 % de représentants des usagers, riverains, organisations socioprofessionnelles et associatives.
- 25 % de représentants de l'Etat et de ses établissements publics.

Une démarche en 3 étapes

La phase préliminaire :

La volonté de mettre en place un SAGE est issue d'une initiative locale. Pour le Haut-Allier le comité de pilotage du Contrat de rivière a engagé la réflexion sur le projet de SAGE et le SMAT du Haut-Allier a assuré l'élaboration du présent dossier.

Dans le cadre d'une consultation, ce dossier préliminaire sera transmis aux collectivités locales concernées pour avis. Il sera ensuite examiné par le Comité de bassin Loire-Bretagne. Après avis favorable, le périmètre et la composition de la CLE sont fixés par arrêté préfectorale.

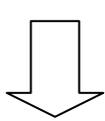
La phase d'élaboration :

Cette phase est la phase majeure de la procédure. Elle conduit de l'analyse de l'existant en terme d'usages et de milieux, à la définition d'une stratégie globale établie collectivement et sa traduction en orientations de règles de gestion et de programmes d'actions.

Sa conception qui s'organise en six séquences successives est pilotée par la CLE. Elle donne lieu à la rédaction d'un rapport qui sera soumis à approbation des services de l'Etat. Cette phase laisse une place importante à la concertation publique.

La phase de mise en œuvre et de suivi :

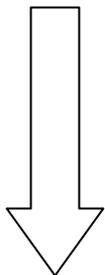
A l'issue de la phase d'élaboration parachevée par son approbation préfectorale, le SAGE entre en phase d'application. Les acteurs, partenaires du domaine de l'eau sur le terrain, doivent s'y référer et s'y conformer pour ce qui les concerne. La CLE poursuit sa mission en assurant la circulation de l'information, le suivi des résultats et des politiques d'aménagement et un bilan annuel des actions. Des révisions du SAGE peuvent être engagées en fonction des évolutions.



Phase préliminaire

Constitution d'un dossier de consultation sur le projet de périmètre

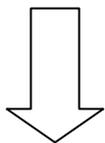
Arrêtés préfectoraux du périmètre et de la CLE



Phase d'élaboration

Etat des lieux
Diagnostic global
Tendances et scénarios
Choix de la stratégie
Actions et mesures de gestion
Validation du SAGE

SAGE approuvé par l'autorité préfectorale



Phase de mise en œuvre

Traduction du SAGE en actions concrètes
Tableau de bord de suivi des actions et des résultats

3.2.3 - La portée réglementaire du SAGE

Le SAGE approuvé par le Préfet détermine des orientations et des objectifs que l'administration devra intégrer dans ses décisions.

On dit que le SAGE est opposable à l'administration (Etat, collectivités locales et établissements publics) mais pas aux tiers. Il ne crée pas de nouvelles obligations par rapport au dispositif réglementaire et législatif existant, il décline la règle nationale et l'adapte localement.

Les décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être compatibles ou rendues compatibles avec le SAGE. Les autres décisions administratives (Plan Local d'Urbanisme, Schéma de Cohérence Territoriale,...) doivent prendre en compte les dispositions du SAGE.

3.3 – Du Moure de la Gardille à la confluence de l'Allier et de la Senouire : un périmètre cohérent pour le SAGE du Haut-Allier

Les enjeux et les problématiques du bassin du Haut-Allier mis en évidence dans le présent dossier justifient l'intérêt de mettre en place une gestion concertée, intégrée et équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

De ses sources, au Moure de la Gardille jusqu'à sa confluence avec la Senouire, la rivière Allier représente un véritable axe de vie pour les habitants du bassin, tout comme pour le saumon qui vient s'y reproduire dans un cycle millénaire. Que ce soit au niveau économique, agricole ou encore de la préservation de la richesse du patrimoine naturel, les enjeux sont similaires sur l'ensemble du bassin et en font un territoire cohérent à différents titres pour la mise en place d'un SAGE :

- Au niveau hydrographique : le périmètre prend en compte l'Allier dans sa partie amont, c'est à dire jusqu'à la sortie des gorges et l'arrivée dans la plaine alluviale de la limagne brivadoise, ainsi que l'ensemble de ses affluents et les milieux aquatiques associés.
- Au niveau territorial et socio-économique : l'ensemble des communes du bassin présente des caractéristiques proches. Ce sont des communes rurales en déclin démographique dont l'activité économique est essentiellement tournée vers le monde agricole. Langogne, Langeac et Saugues représentent les principaux pôles de services.

Le SDAGE Loire-Bretagne a défini d'ailleurs le bassin du Haut-Allier comme l'unité hydrographique cohérente N°38 et lui confère un caractère prioritaire. Il définit aussi le périmètre du SAGE Allier aval qui couvre le reste du bassin de l'Allier. Les CLE de ces deux SAGE pourront se rapprocher dans un cadre à définir pour harmoniser leurs travaux sur des points particuliers (par exemple la gestion du soutien d'étiage de l'Allier).

Le Contrat de rivière du Haut-Allier dont le SMAT a assuré la maîtrise d'ouvrage a permis l'émergence du projet de SAGE. L'expérience de coopération et de concertation acquise dans cette démarche par les différentes structures et institutions œuvrant dans le domaine de la gestion de l'eau, constituera très certainement un atout pour la mise en place du SAGE du Haut-Allier.

Liste des annexes

- 1- Liste des communes du projet de SAGE du Haut-Allier
- 2- Détails du diagnostic de hiérarchisation des sous-bassins versants
- 3- Documents de référence

Annexe 1

Liste des communes du projet de SAGE du Haut-Allier

Liste des communes du SAGE du Haut-Allier

HAUTE-LOIRE	Alleyras	Jax	Saint Vénérand
106	Ally	Josat	Saint Vert
	Arlet	Landos	Sainte Eugenie de Villeneuve
	Aubazat	Langeac	Sainte Marguerite
	Auvers	Laval sur Doulon	Salzuit
	Bains*	Lavaudieu	Saugues
	Barges*	Lavoûte Chilhac	Sembadel
	Berbezit	Lubilhac*	Séneujols*
	Besseyre Saint Mary la	Malvières	Siaugues Sainte Marie
	Blassac	Mazerat Aurouze	Tailhac
	Bonneval	Mazeyrat d'Allier	Thoras
	Bouchet saint Nicolas le	Mercoeur	Vals le Chastel
	Cayres*	Monistrol d'Allier	Varennes-Saint-Honorat
	Cerzat	Montlet*	Vazeilles près Saugues
	Chaise-Dieu la	Montclard	Venteuges
	Champagnac le vieux*	Ouïdes	Vergezac*
	Chanaleilles	Paulhaguet	Vernet le*
	Chanteuges	Pébrac	Vieille Brioude
	Chapelle Bertin la	Pinols	Villeneuve d'Allier
	Chapelle Geneste la	Pradelles	Vissac-Auteyrac
	Charraix	Prades	
	Chassagne	Rauret	
	Chassignoles*	Saint Arcons d'Allier	
	Chastel	Saint Austremonie	
	Chavaniac Lafayette	Saint Bérain	
	Chazelles	Saint Christophe d'Allier	
	Chilhac	Saint Cirgues	
	Chomette la	Saint Didier d'Allier	
	Cistrières	Saint Didier sur Doulon	
	Collat	Saint Etienne du Vigan	
	Connangles	Saint Georges d'Aurac	
	Couteuges	Saint Haon	
	Croisances	Saint Ilpize	
	Cronce	Saint Jean de Nay*	
	Cubelles	Saint Jean Lachalm	
	Desges	Saint Julien des Chazes	
	Domeyrat	Saint Just près Brioude	
	Esplantas	Saint Pal de Senouire	
	Ferrusac	Saint Paul de Tartas	
	Fix-Saint-Geney	Saint Préjet Armandon	
	Fontannes	Saint Préjet d'Allier	
	Frugères le Pin	Saint Privat d'Allier	
	Grèzes	Saint Privat du Dragon	

Liste des communes du SAGE du Haut-Allier

LOZERE 37	Allenc* Arzenc de randon Auroux Bastide-Puylaurent la Belvezet* Chambon le Château Chasseradès Chastanier Chateauneuf de Randon Chaudeyrac Cheylard l'évêque Estables* Fontanes Grandrieu Lajo* Langogne Laubert Laval-Atger Luc Malzieu-Forain* Montbel Naussac Panouse la Paulhac en Margeride Pierrefiche Rocles St Bonnet de Montauroux St Denis en Margeride* St Flour de Mercoire St Frezal d'Albuges* St Jean la Fouillouse St Paul le Froid St Privat du Fau* St Sauveur de Ginestoux St Symphorien Ste Eulalie* Villedieu la*	ARDECHE 10	Astet* Cellier le Luc Lanarce Laveyrune Lavillatte Lespéron Plagnal le St Alban en Montagne St Etienne de Lugdarès St Laurent les bains*
	CANTAL 10	Celoux Chapelle-Laurent la Chazelles Clavières* Lastic* Montchamp* Rageade Saint Poncy* Soulage Vedrines Saint-Loup	
	PUY DE DÔME 2	Fayet-Ronaye St Germain l'Herm	

* commune concernée pour une faible partie de son territoire

Annexe 2

Détails du diagnostic de hiérarchisation des sous-bassins versants

Les modalités de classement : paramètres pris en compte

Six critères de classement ont été sélectionnés parmi les paramètres influant sur la qualité des milieux aquatiques de chacun des sous bassins versants :

- 1) la qualité des eaux en sortie de bassin versant,
- 2) l'état fonctionnel piscicole tel que défini dans les Plan d'Actions Nécessaires,
- 3) l'existence de rejets domestiques, agricoles, industriel,
- 4) la qualité physique du cours d'eau,
- 5) la présence ou l'absence de débit d'étiage faible,
- 6) l'existence ou pas d'un ou plusieurs obstacles infranchissables dans le bassin versant.

La qualité physique du cours d'eau est un paramètre qui intègre toutes les atteintes au fond du cours d'eau tels que les recalibrages, endiguements, canalisations, ou les effets induits par les barrages : battements du niveau de l'eau et modification du régime hydrologique. Il est indispensable de tenir compte de ces impacts. C'est pourquoi la notation distingue l'absence de problèmes signalés, la présence de problèmes ponctuels et la présence de problèmes permanents concernant l'ensemble d'un linéaire de cours d'eau.

La qualité des eaux en sortie de bassin versant est notée de 1 à 4 :

- 1 bonne à très bonne pour tous les paramètres,
- 2 bonne pour presque tous les paramètres,
- 3 moyenne pour presque tous,
- 4 moyen à mauvais pour la majorité des paramètres.

L'état fonctionnel piscicole tel que défini dans les PAN est noté de 1 à 3 :

- 1 conforme,
- 2 perturbé,
- 3 dégradé,
- 0 pas de données (case grisée dans le tableau brut en annexe 12).

Les rejets domestiques, industriels et agricoles sont notés de 1 à 3 :

- 0 pas de problème cité de rejet non conforme,
- 1 problème ponctuel non permanent,
- 2 un ou plusieurs problèmes ponctuels permanents.

La qualité physique du cours d'eau est notée de 0 à 2 :

- 0 pas de problème cité,
- 1 problème ponctuel sur le linéaire,
- 2 problème sur la majorité du linéaire.

La présence ou l'absence de débit d'étiage faible est noté 0 à 1 :

- 0 pas de problème mentionné,
- 1 problème de débit d'étiage faible mentionné.

L'existence ou pas d'au moins d'un obstacle infranchissable dans le bassin versant est noté de 0 à 1 :

- 0 absence d'obstacle infranchissable permanent,
- 1 présence d'au moins un obstacle infranchissable permanent

La somme de tous ces critères est ensuite faite pour chaque sous bassin versant. Un coefficient de pondération (x 2) a été affecté à la qualité des eaux et à l'assainissement.

NOTATION DES TRONCONS DE L'ALLIER

Code hydro	Allier
K200	Allier de sa source au rau du fraisse (c)
K201	Allier du rau du fraisse (nc) au rau de masmejean (nc)
K203	Allier au rau de masmejean (nc) a l'espezonnette (nc)
K205	Allier de l'espezonnette (nc) au langouyrou (nc)
K207	Allier du langouyrou (nc) au donozau (c)
K208	Allier du donozau (nc) au rau de l'arquejol (c)
K209	Allier du rau de l'arquejol (nc) au chapeauroux (nc)
K220	Allier du chapeauroux (nc) au rau de malaval (c)
K221	Allier du rau de malaval (nc) a l'ance (du sud) (nc)
K224	Allier de l'ance (du sud) (nc) a la seuge (nc)
K225	Allier de la seuge (c) au rau de besque (c)
K226	Allier du rau de besque (nc) a la desges (nc)
K230	Allier de la desges (nc) au rau de malgascon (c)
K231	Allier du rau de malgascon (nc) a la cronce (c)
K232	Allier de la cronce (nc) au rau de bouchassou (c)
K233	Allier du rau de bouchassou (nc) a la senouire (nc)

CRITERES

Qualité eau en sortie de BV (1 bonne à très bonne quelque soit les paramètres, 2 bonne pour presque tous les paramètres, 3 moyennes pour presque tous, 4 moyen à mauvais pour la majorité des paramètres)	Etat fonctionnel (1 conforme, 2, perturbé, 3 dégradé et 0 pas de données)	Rejets domestiques, industriels, agricoles (0 RAS, 1 problème ponctuel non permanent, 2 problème ponctuel permanent)	Qualité Physique du cours d'eau (0 pas de problème cité, 1 problème ponctuel sur le linéaire, 2 problème sur la majorité du linéaire)	Q d'étiage faible (0 pas de problème mentionné à 1 problème débit d'étiage faible)	Obstacles (0 pas d'obstacles infranchissables permanents, 1 obstacle infranchissable permanent)	Somme	Code hydro	Allier
1	1	1	0	0	0	5	K200	Allier de sa source au rau du fraisse (c)
1	1	0	0	0	0	3	K201	Allier du rau du fraisse (nc) au rau de masmejean (nc)
1	1	0	0	0	0	3	K203	Allier au rau de masmejean (nc) a l'espezonnette (nc)
1	1	0	0	0	0	3	K205	Allier de l'espezonnette (nc) au langouyrou (nc)
2	1	2	2	0	0	11	K207	Allier du langouyrou (nc) au donozau (c)
2	1	0	2	0	1	8	K208	Allier du donozau (nc) au rau de l'arquejol (c)
2	1	0	2	0	0	7	K209	Allier du rau de l'arquejol (nc) au chapeauroux (nc)
2	1	0	2	0	0	7	K220	Allier du chapeauroux (nc) au rau de malaval (c)
2	2	0	2	0	1	9	K221	Allier du rau de malaval (nc) a l'ance (du sud) (nc)
2	2	0	2	0	0	8	K224	Allier de l'ance (du sud) (nc) a la seuge (nc)
2	2	0	2	0	0	8	K225	Allier de la seuge (c) au rau de besque (c)
2	2	1	2	0	0	10	K226	Allier du rau de besque (nc) a la desges (nc)
2	2	2	2	0	0	12	K230	Allier de la desges (nc) au rau de malgascon (c)
2	2	0	2	0	0	8	K231	Allier du rau de malgascon (nc) a la cronce (c)
2	2	1	2	0	0	10	K232	Allier de la cronce (nc) au rau de bouchassou (c)
2	2	2	2	0	0	12	K233	Allier du rau de bouchassou (nc) a la senouire (nc)

NOTATION DES SOUS BASSINS VERSANTS DES AFFLUENTS DE L'ALLIER

Code hydro		Les affluents de l'Allier (amont aval)	Qualité eau en sortie de BV (1 bonne à très bonne quelque soit les paramètres, 2 bonne pour presque tous les paramètres, 3 moyennes pour presque tous, 4 moyen à mauvais pour la majorité des paramètres)	Etat fonctionnel (1 conforme, 2, perturbé, 3 dégradé et 0 pas de données)	Rejets domestiques, industriels, agricoles (0 RAS, 1 problème ponctuel non permanent, 2 problème ponctuel permanent)	Qualité Physique du cours d'eau (0 pas de problème cité, 1 problème ponctuel sur le linéaire, 2 problème sur la majorité du linéaire)	Q d'étiage faible (0 pas de problème mentionné à 1 problème débit d'étiage faible)	Obstacles (0 pas d'obstacles infranchissables permanents, 1 obstacle infranchissable permanent)	Somme	Code hydro	Les affluents de l'Allier (amont aval)
K202	Masmejean & ses affluents		2	1	1	0	0	?	7	K202	Masmejean & ses affluents
K203	Liauron		1	1	0	0	0	?	3	K203	Liauron
K204	Espezonnette & ses affluents		2	2	2	0	0	?	10	K204	Espezonnette & ses affluents
K206	Langouyrou & ses affluents		2	0	1	1	0	?	7	K206	Langouyrou & ses affluents
K207	Donozau		2	0	0	0	0	?	4	K207	Donozau
K208	Arquejoul		1	1	1	0	1	?	7	K208	Arquejoul
K210	Chapeauroux de sa source au rau de la boutaresse (nc)		1	0	0	0	0	?	2	K210	Chapeauroux de sa source au rau de la boutaresse (nc)
K211	Boutaresse & ses affluents		1	0	0	0	0	?	2	K211	Boutaresse & ses affluents
K212	Chapeauroux du rau de la boutaresse (nc) a la clamouze (nc)		1	0	2	0	0	?	6	K212	Chapeauroux du rau de la boutaresse (nc) a la clamouze (nc)
K213	Clamouze & ses affluents		1	0	0	0	0	?	2	K213	Clamouze & ses affluents
K214-450	Fouillouse		1	0	0	0	0	?	2	K214	Fouillouse
K214-650	Merdaric		1	0	0	0	0	?	2	K214	Merdaric
K214-030	Chapeauroux de la clamouze (nc) au grandrieu (nc)		1	0	0	0	0	?	2	K214	Chapeauroux de la clamouze (nc) au grandrieu (nc)
K215	Grandrieu de sa source au rau des chases (c)		1	0	0	0	0	?	2	K215	Grandrieu de sa source au rau des chases (c)
K216	Grandrieu du rau des chases (nc) au chapeauroux (nc)		1	0	0	0	0	?	2	K216	Grandrieu du rau des chases (nc) au chapeauroux (nc)
K217	Chapeauroux du grandrieu (nc) a l'allier (nc)		3	1	0	2	1	?	10	K217	Chapeauroux du grandrieu (nc) a l'allier (nc)
K222	Ance (du sud) de sa source a la virlange (nc)		1	1	2	0	0	?	8	K222	Ance (du sud) de sa source a la virlange (nc)
K223	Ance (du sud) de la virlange (c) a l'allier (nc)		1	2	0	0	0	?	5	K223	Ance (du sud) de la virlange (c) a l'allier (nc)
K222-600	Panis		1	1	0	0	0	?	3	K222	Panis
K223-400	Virlange		1	1	0	0	0	?	3	K223	Virlange
K225-570	Pontajou		1	1	0	0	0	?	3	K225	Pontajou
K225	Besque		1	0	0	0	0	?	2	K225	Besque
K225	Seuge		3	1	2	0	0	?	11	K225	Seuge
K226	Ance		1	2	2	0	0	?	8	K226	Ance
K226	Fioule		4	2	2	0	0	?	14	K226	Fioule
K227-480	Tombatou		1	1	0	0	0	?	3	K227	Tombatou
K227-700	Gourgueyre		1	1	0	0	0	?	3	K227	Gourgueyre
K227	Desges de sa source a la gourgueyre (c)		1	1	0	0	1	?	5	K227	Desges de sa source a la gourgueyre (c)
K228	Desges de la gourgueyre (nc) a l'allier (nc)		1	1	2	0	0	?	7	K228	Desges de la gourgueyre (nc) a l'allier (nc)
K230	Malgascon		3	0	1	0	1	?	9	K230	Malgascon
K230	Marsange		1	0	0	0	0	?	2	K230	Marsange
K230	Cizières		3	0	0	0	0	?	7	K230	Cizières
K231-620	Cronce		1	1	0	0	0	?	4	K231	Cronce
K231-870	Chalons		1	1	0	0	0	?	3	K231	Chalons
K231	Peyrusse		1	0	0	0	0	?	2	K231	Peyrusse
K232-800	Arcons		1	0	0	0	0	?	2	K232	Arcons
K232-420	Avesne		1	0	0	0	0	?	2	K232	Avesne
K233	Céroux		1	1	0	0	1	?	5	K233	Céroux
K234	Senouire de sa source au rau de moullys (c)		1	1	0	0	0	?	4	K234	Senouire de sa source au rau de moullys (c)
K235	Senouire du rau de moullys (nc) a la ribeyrette (c)		1	1	0	0	0	?	3	K235	Senouire du rau de moullys (nc) a la ribeyrette (c)
K236-550	Lidenne		2	2	2	0	0	?	11	K236	Lidenne
K236	Senouire de la ribeyrette (nc) au doulon (nc)		2	2	1	0	0	?	9	K236	Senouire de la ribeyrette (nc) au doulon (nc)
K237	Doulon de sa source au rau de saugues (c)		1	1	0	0	0	?	4	K237	Doulon de sa source au rau de saugues (c)
K238	Doulon du rau de saugues (nc) a la senouire (nc)		1	1	0	0	0	?	4	K238	Doulon du rau de saugues (nc) a la senouire (nc)
K239	Senouire du doulon (nc) a l'allier (nc)		2	2	1	0	0	?	9	K239	Senouire du doulon (nc) a l'allier (nc)

Annexe 3

Documents de référence

Titre du document	Editeur	Auteur	Date
Etude globale sur l'Allier et ses affluents	SMAT du Haut-Allier	BURGEAP	2003
Schéma Directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne	DIREN Centre		1996
Décret et arrêtés publiant la liste des cours d'eau classés en Haute Loire au titre de l'article L.432-6 Code de l'environnement et au titre de l'article 2 de la loi du 16/10/19	FDAPPMA 43		2001
Liste des points de prélèvements d'eau pour l'année 2000	Agence de l'eau		2000
Liste Espace naturels sensibles sur le BV de l'Allier	Service environnement CG 43	V. MOREL	oct-02
Diagnostic du territoire et programme agri-environnemental de la haute vallée de l'Allier	ADASEA Haute Loire		1998
Diagnostic environnement et paysager	CPIE du Velay		Juil./Aout 1998
Suivi écologique de mesures agri environnementales en Haute Loire	CPIE du Velay	G. THEBAUD	1998
Schéma départemental des espaces naturels sensibles de la Haute Loire	CG 43-DIRAD		juin-98
Diagnostic de territoire du BV de la Desges en amont de la salmoniculture de Chanteuges (rapport de stage)	ADASEA Haute Loire	S. CLAVIER	2000
Compte rendu de la conférence Langeac Pradelles "Actions de sensibilisation à la gestion de l'eau"	Nature Haute Loire	C. CHAMBONNET	avr-00
Programme Loire Nature - Terrains préservés des gorges de l'Allier	Nature Haute Loire		
Plan Loire Grandeur Nature dans la perspective des contrats de plan Etat-région 2000-2006 (document de travail)	Préfet coordonnateur Loire Bretagne		juin-99
Documents d'objectifs du site Natura 2000 "Gorges de l'Allier et affluents"	DIREN Auvergne	ACER-LIERDEMAN	sept-01
Projet de site du réseau d'espaces NATURA 2000 Val d'Allier, Vieille Brioude/Langeac	SMAT Haut Allier		août-00
Documents d'objectifs du site Natura 2000 Montagne de la Margeride	ONF		avr-02
Documents d'objectifs du site B20 : "milieux alluviaux et aquatiques de l'Allier et ses affluents"	Biotope	J. CORDIER	juil-02
Extraits de l'inventaire des zones humides de l'Ardèche	MISE 07		déc-01
Etude préliminaire à la définition d'une politique de préservation des zones humides du Devès	CG 07 / DIRAD environnement		mai-00
Inventaire départemental et propositions pour la gestion des tourbières	CPIE du Velay	M. TORT	déc-98
Inventaires des tourbières d'Auvergne	CARENE	J.C. VILLARET	déc-97
Etude de définition des indicateurs de la politique des milieux aquatiques	AE Loire Bretagne		juin-01
Note de présentation Mise en valeur écologique, halieutique et paysagère du val D'allier Brivadois	Conservatoire des paysages d'Auvergne		août-94
Gestion de l'eau dans le BV montagnard du Haut Allier	CESAR (INRA)	ROUHAN/MICHENOT	sept-97
Etude préalable au Contrat restauration Entretien sur le bassin versant de la Senouire	SMAT du Haut-Allier	Silène Biotec	2003
Bilan des sources de pollution et des aménagements à envisager K226	SMAT du Haut-Allier		
Bilan des sources de pollution et des aménagements à envisager K225	SMAT du Haut-Allier		
Bilan des sources de pollution et des aménagements à envisager K230	SMAT du Haut-Allier		
CR Haut allier-La Desges K227 et K228	SMAT du Haut-Allier		
Influences des régulations de débits sur la ripisylve en val d'Allier		A. FUCHS	juin-00
Cartographie des faciès d'écoulement de l'Allier entre le barrage de Vieille Brioude et Celui de St Etienne du Vigan	EPTEAU		juin-92

Titre du document	Editeur	Auteur	Date
Les crues de l'Allier : quelle protection adopter?	DRE Auvergne	E. CITERNE	août-82
Restauration du ruisseau Le Chamalières - rapport de stage	SMAT du Haut Allier	F. BRUNET	1996
Restauration du ruisseau Le Chamalières	La Gaule Langeadoise		1995
Etude la qualité de l'eau Rau de Cizières	SRAE Auvergne		juin-89
Impact de l'entretien de la végétation rivulaire et du bois mort sur les communautés biologiques et la morphologie des cours d'eau / état des sites de la Crouce et du Doulon avant travaux	CEMAGREF	M.B ALBERT	avr-00
Contrat pour la restauration et l'entretien de la Loire amont et de l'Allier amont	SICALA-AE Loire Bretagne		août-99
Dossier de demande de DIG - travaux expérimentaux Crouce et Doulon	SMAT-CEMAGREF		avr-99
Listes de mesures hydrométriques	DIREN		
Liste des puits filtrants dans la nappe alluviale de l'Allier	DDASS 43	C. TEYSSIER	sept-02
Populations légales au recensement de mars 1999	INSEE		
Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles de l'Ardèche	FDPPMA 07	DOUCENDE/CLOT	mai-01
Plan Départemental de gestion piscicole 1996-1997	FDAPPMA 43	S. NICOLAS	1997
Schéma de vocation halieutique de la Lozère - Bassin de l'Allier	CSP		déc-90
Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles - Plan des Actions nécessaires	FDAPPMA 43		janv-99
fiche diagnostic barrages pour franchissement piscicole	CSP BD 43		
Listes des barrages sur BV de l'Allier	DDAF 43		
Rapport départemental sur la qualité des zones de baignade et de loisirs nautiques en milieu naturel saison 2001	DDASS 48		févr-02
Fiche bilan qualité des eaux de baignade de 1999 à 2002	DDASS 43	Melle VIVIER	sept-02
Etude des cours d'eau du bassin de l'Allier en Hte Loire été-automne 1998	CG 43		1998
Qualité des cours d'eau RNB-RCB-RC07-rapport technique		Iris consultants	2000
Réseau départemental de suivi de la qualité des cours d'eau - qualité physico-chimique 1999	CG 43		1999